



CONSEIL DU 15^{ème} ARRONDISSEMENT

LUNDI 12 SEPTEMBRE 2016

- Transcription des débats -

Sont présents :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, José BAGHDAD, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Jean-Marc BOULENGER de HAUTECLOCQUE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, Daniel-Georges COURTOIS, Pierre CHARON, François-David CRAVENNE, Claude DARGENT, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Elisabeth de FRESQUET, Jean-Raymond DELMAS, Marie-Caroline DOUCERE, Caroline DUC, Marc ESCLAPEZ, Louisa FERHAT, Maud GATEL, Gérard GAYET, Valérie GIOVANNUCCI, Jean-Manuel HUE, Shervin JANANI, Ariane LAVERDANT, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Audrey LEVAVASEUR, Jérôme LORIAU, Jean-François LOZIN, Youma-Aïcha MAIRE, Françoise MALASSIS, Hubert MARTINEZ, Jean-Baptiste MENGUY, Fabrice ORLANDI, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPE, Olivier RIGAUD, Alphée ROCHE-NOEL, Chantal ROLGEN, Nicole SCHNEIDER, Florian SITBON, Anne TACHENE, Marie TOUBIANA, Anne-Claire TYSSANDIER, Bertrand VASNIER, Dominique VERSINI et Yann WEHRLING.

Sont absents et excusés :

Mesdames et Messieurs : François DOROCQ donne pouvoir à José BAGHDAD, Agnès EVREN donne pouvoir à Françoise MALASSIS, Anne HIDALGO donne pouvoir à Claude DARGENT, Jean-François LAMOUR donne pouvoir à Alphée ROCHE-NOEL, Laurence PATRICE donne pouvoir à Bertrand VASNIER, Jean-Philippe PIERRE donne pouvoir à Jean-Yves PINET, Isabelle ROY.

La séance est ouverte.

1. Désignation des secrétaires de séance

Monsieur le Maire : Nous allons commencer la séance de notre Conseil et aborder les questions à l'ordre du jour, avec tout d'abord la désignation des secrétaires de séance : M. Shervin JANANI et M. Bertrand VASNIER.

Je voudrais aussi vous signaler la présence de Mme Nadine FAUCILLON, qui est notre nouvelle chef du service intérieur, responsable du protocole, qui a succédé à Thierry HELOIN.

2. Adoption du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 20 juin 2016

Je sou mets à votre vote l'adoption du procès-verbal du conseil d'arrondissement du 20 juin dernier. Pas d'observation ? Personne ne s'y oppose, il est adopté.

Je suis maintenant amené à évoquer avec vous la procédure d'urgence. Malheureusement, je voudrais exprimer à nouveau l'insatisfaction qui est celle de la Mairie du XVe, de moi-même et des services, sur le mode de travail qui nous est imposé par la Mairie centrale. En début de mandature, j'ai accepté, tous les maires ont accepté à la demande de la Maire de Paris une procédure (qui allait d'ailleurs, à mon sens, contre son intérêt et je lui ai dit, le Maire précédent, Bertrand DELANOË, nous ayant demandé l'inverse), c'est-à-dire que les séances du Conseil d'arrondissement aient lieu non pas une semaine, mais deux semaines avant celles du Conseil de Paris. Vous vous souvenez que nous étions l'un des rares arrondissements (de droite d'ailleurs) à accepter la proposition de Monsieur DELANOË de faire nos Conseils d'arrondissement une semaine avant le Conseil de Paris. La Maire actuelle a demandé à tous les arrondissements de faire cette séance deux semaines avant, mais en s'engageant (l'engagement a été pris auprès de moi comme des autres maires) à présenter les dossiers bien en amont, surtout les plus importants. Force est de constater à chaque nouvelle séance que ça ne fonctionne pas dans de bonnes conditions, puisque pour cette séance (pour laquelle il n'aurait dû y avoir aucun problème : chaque service, chaque cabinet de la Mairie de Paris ayant pu s'organiser durant les vacances) les dossiers sont encore une fois arrivés majoritairement la veille, voire le jour même de la date limite de l'envoi de l'ordre du jour. Vous imaginez ce que ça pèse quand trente dossiers arrivent le matin pour être envoyés par les services de la

Mairie dans la journée. En plus, c'est un comble : on doit adopter une procédure d'urgence puisqu'un dossier ne nous a été transmis que le lendemain de l'envoi de l'ordre du jour. Le tout pour des dossiers assez simples, vous l'avez vu, qui procèdent plutôt de pures formalités administratives pour beaucoup d'entre eux. Mais il en va de même d'ailleurs depuis deux ans pour les dossiers complexes ou sensibles. Cela ne permet pas aux élus du Conseil d'arrondissement du XVe d'examiner les dossiers avec suffisamment de temps et d'intérêt, d'approfondir des dossiers qui ne peuvent pas être soumis à un examen suffisamment poussé en deux jours. Je ne dis pas que c'est délibéré, même si rien ne change depuis deux ans malgré nos alertes répétées, ce n'est pas la première fois que je tiens ce discours. Jamais nous n'avons travaillé aussi mal, avec de surcroît des moyens réduits : nous avons évidemment la difficulté de travailler dans des délais aussi courts, mais les services sont totalement désemparés. Cette fois, nous avons failli (je parle sous le contrôle de Madame GAYRAUD, notre DGS par intérim) ne pas réussir à vous envoyer l'ordre du jour parce qu'un personnel était parti, et cætera. La DGS du XVe a dû faire appel à un personnel en renfort de l'administration centrale, qui nous est arrivé en catastrophe, pour mettre l'ordre du jour sur ODS. C'est quand même une première, c'est de plus en plus difficile. Il faut penser aux personnels, aux difficultés administratives, techniques, voire technologiques car installer tout cela sur ODS demande beaucoup de travail. Ça ne peut se faire que sous certaines conditions techniques et de formation des personnels. Je me demande (ça fait quand même deux ans que ça dure) si je ne serai pas amené à vous proposer (à vous poser la question, après vous choisirez) de décaler d'une semaine notre Conseil d'arrondissement. On est l'un des arrondissements où il y a le plus de projets de délibération (on en a trente à quarante à chaque fois), on ne peut pas les examiner en quarante-huit heures avant de vous envoyer à la va-vite l'ordre du jour. Il n'est pas possible de travailler dans ces conditions. Sous les mandatures précédentes, lorsque nous tenions notre Conseil une semaine avant le Conseil de Paris, on avait au moins le temps d'examiner les délibérations puisqu'elles arrivaient dans une période plus étalée. J'en suis encore au niveau de la réflexion, mais je pense que si ça se reproduit, il faudra passer à un autre système : on ne peut pas travailler dans ces conditions.

En ce début de Conseil, je vous propose donc d'adopter une procédure d'urgence. Je la soumets à votre vote : qui est pour ?

La procédure d'urgence est adoptée.

Monsieur le Maire : Je vous propose que la communication sur la rentrée scolaire de 2016-2017, qui sera rapportée comme habituellement par Chantal ROLGEN et Jean-Baptiste MENGUY pour le primaire et le secondaire, soit associée à trois autres délibérations, ce qui nous fera une discussion commune : la DASCO 131 relative à la Caisse des écoles avec une subvention de 174 458 euros ; un avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire ; la délibération DASCO 137 relative au ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2017-2018 ; et la délibération DJS 259 (n°19 à l'ordre du jour) concernant la restauration des écoles municipales des sports. La communication sur la rentrée scolaire nous sera d'abord présentée par Madame ROLGEN, puis par Monsieur MENGUY.

3. Communication sur la rentrée scolaire 2016-2017 dans le XVe arrondissement

Mme ROLGEN : Comme à l'habitude, ce premier Conseil d'arrondissement est l'occasion de faire un point sur la rentrée scolaire. Les cinquante-huit écoles publiques que compte l'arrondissement (vingt-neuf maternelles ; vingt-six élémentaires ; trois polyvalentes) ont connu cette année un mouvement important de directeurs. En effet, il y a eu des changements de direction dans dix-huit écoles. A noter cependant que huit directeurs ont changé simplement d'établissement mais sont restés sur le XVe arrondissement, où ils étaient déjà en poste les années précédentes. Les écoles privées de l'arrondissement ont vu la fermeture de l'école Saint-Charles, dont les élèves fréquentent maintenant l'école Saint-Christophe (anciennement Saint-Louis) qui reçoit quatre cents élèves. Dans les établissements privés, pas de changement du personnel de direction. En ce qui concerne les écoles publiques, les mesures de carte scolaire ont entraîné la fermeture de six classes : école élémentaire 27 Olivier-de-Serres ; élémentaire François-Coppée ; et dans les écoles maternelles Amiral-Roussin, Emile-Zola, Procession et Jongkind. Nous avons obtenu l'ouverture de quatre classes dans les écoles élémentaires Lacordaire, Dombasle et Saïda, et à la maternelle Saïda. Il y a eu également l'annulation de la mesure de fermeture d'une classe à Théodore-Deck, décision qui avait été prise au CDEN de février 2016. Je souhaite souligner que grâce à l'écoute attentive du DASEN et de l'action de la Mairie du XVe, nous avons pu obtenir qu'un certain nombre d'écoles aux effectifs relevant d'une fermeture bénéficient d'un regard bienveillant des autorités académiques, en particulier Balard et Saint-Lambert.

Le XVe scolarise donc 12 314 élèves, dont 7 310 pour 286 classes élémentaires, soit 25,56 élèves par classe ; et 5 004 élèves pour 190 classes maternelles, soit 26,34 élèves par classe. Nous avons donc perdu, d'après les derniers chiffres, environ 110 élèves en maternelle et 30 en élémentaire. Les moyennes d'élèves par classe varient beaucoup d'une école à l'autre. A noter que l'école des Morillons compte 240 élèves, ce qui représente la capacité maximale, avec l'impossibilité d'une ouverture par manque de locaux : il y a 30 élèves par classe. Les ULIS, anciennes classes CLIS accueillant les enfants porteurs d'un handicap, sont chargées, tout comme les UPE2A (unités pédagogiques pour enfants allophones), en particulier avec l'arrivée pour les UPE2A des enfants issus des trois centres d'hébergement d'urgence : Pavillon Blumenthal, Bessin, et Colonel-Avia, même si ce dernier bénéficie à titre temporaire d'une jeune enseignante non formée, nommée en surnuméraire pour aider ces enfants. Même si nous sommes satisfaits de cette rentrée sur le plan de la carte scolaire et de la nomination d'enseignants, nous savons que nous devons être particulièrement vigilants sur des situations extrêmement préoccupantes. De nombreux parents retirent leurs enfants des écoles publiques pour aller vers les écoles privées, même des écoles privées hors contrat. Il est vraiment nécessaire qu'il y ait un véritable questionnement sur ce phénomène : les rythmes éducatifs engendrant une grande fatigue des enfants ; le contenu des nouveaux programmes ; les trop grandes hétérogénéités des classes. Comment expliquer que notre arrondissement, qui voit arriver de nouvelles populations avec des créations multiples de logements sociaux, perde des effectifs scolaires régulièrement ? Le XVe se voit doté de plusieurs structures d'accueil (CHU, associations, etc.) et nous nous faisons un devoir de scolariser au mieux chaque enfant. Mais le XVe est aussi un arrondissement exigeant pour la qualité de ses écoles à tous les niveaux et chacun se doit de respecter les règles de fonctionnement, au risque de voir des parents partir. Il n'est pas acceptable de voir les habitants du CHU Bessin protester parce qu'il n'y a pas de place à Morillons, alors que nous proposons d'autres écoles. Est-il acceptable d'apprendre mercredi que tous les enfants du CHU Pierre-Avia sont inscrits à la cantine alors que la convention signifiait qu'ils rentraient au CHU pour déjeuner le midi ? Que l'Inspecteur m'envoie un e-mail le jeudi pour me dire que seulement certains enfants déjeunent et que le vendredi, le centre Emmaüs nous informe qu'aucun enfant ne déjeune ? Même si ce centre reconnaît qu'un collectif de parents a fait pression sur la nouvelle directrice, malgré les désaccords du centre. Les écoles ont besoin de calme et de sérénité pour travailler et peut-être que l'important mouvement

de directeurs peut s'expliquer par toutes ces difficultés rencontrées. A cela s'ajoute le problème récurrent du remplacement des enseignants absents. Les conditions de travail des enseignants sont préoccupantes. Ils doivent faire face à une augmentation importante du nombre d'élèves en difficultés. Malheureusement, les moyens extrascolaires dont auraient besoin ces enfants (avec des psychologues, des assistantes sociales, des médecins scolaires) n'augmentent pas. Exemple : l'école maternelle Vaugirard qui voit beaucoup d'enfants en difficultés arriver.

Un autre problème très important est celui des AVS. Actuellement, tous les enfants dont le PPS indique une notification d'heures d'accompagnement AVS n'en bénéficient pas. Lors des visites dans les écoles que nous faisons chaque matin avec le Maire depuis la rentrée, nous constatons la détresse des parents impuissants face à cette pénurie. A noter également qu'il n'y a pas d'accompagnement spécifique pour ces enfants sur les temps des TAP (temps d'activités périscolaires, ex-ARE). En ce qui concerne le périscolaire, selon la CASPE, la rentrée s'est bien passée. Avec la nouvelle réglementation, il y a quasiment un REV par établissement et des REV intérimaires pour certaines écoles. Il n'y a plus que six écoles non pourvues de REV. Le taux d'encadrement a été amélioré sur les temps périscolaires : un animateur pour dix-huit enfants en élémentaire, un pour quatorze en maternelle. Un nouveau PEDT (projet éducatif territorial) a vu le jour. Ce projet a pour but de faire travailler ensemble enseignants et animateurs, mais en vérité, il ne fait pas dutout l'unanimité chez les enseignants. Une nouvelle fois en ce qui concerne les activités périscolaires (les TAP), des associations qui ne se présentent pas le jour de la rentrée ont créé beaucoup de difficultés. Tout ne va pas aussi bien pour le personnel de la Ville de Paris puisque, dès le 26 septembre, les écoles devront faire face à une grève des professeurs de la Ville de Paris (musique, arts plastiques, éducation physique...) qui protestent contre leurs conditions de travail, le morcellement des postes sur plusieurs écoles, le manque de transparence qui préside à l'élaboration des affectations.

Je vais maintenant aborder un autre point extrêmement important, extrêmement préoccupant : la sécurité des établissements scolaires. En effet, suite aux multiples événements tragiques qu'a connus notre pays, les écoles ont dû s'organiser pour protéger les enfants. De nombreux travaux de sécurisation ont été effectués depuis plusieurs mois : pose de visiophones, pose de films opaques rendant invisibles l'intérieur de l'école, clés ou verrous permettant de se

barricader, ainsi que des travaux plus spécifiques tels que des sas dans les écoles Théodore-Deck et Jongkind. Les travaux sont bien souvent déterminés à partir des audits sécurité faits par l'ANPC ou la DPP dans les écoles. A partir de ces audits qui permettent de conseiller les directeurs d'école sur les actions à mener en cas d'attentat, des travaux spécifiques à chaque école sont décidés. Exemple : le groupe scolaire Mademoiselle qui a enfin vu le projet de sécurisation validé par la Direction de l'urbanisme le 25 août, les services sont en train de finaliser les procédures de commande. Cependant, la sécurité des établissements a fait l'objet de circulaires cet été, d'une réunion à la Préfecture de Police avec des responsables, mais pour l'instant, chaque responsable d'établissement doit s'organiser et nous constatons des disparités dans l'application des mesures. Bien évidemment, je salue la bonne volonté de tous et l'immense attention portée à cette cause, mais bien des problèmes subsistent. Dans la circulaire envoyée aux directeurs d'école par l'Éducation Nationale, il est dit que dans chaque école devait être installée une alerte audible et distincte des autres alertes. Un an et demi après les premiers attentats, la Ville de Paris et l'Éducation Nationale n'ont toujours pas déterminé le type d'alarme à installer. Il est vraiment urgent de prendre les décisions. Comment vont être organisés les exercices PPMS qui sont à effectuer avant les vacances de la Toussaint ? Quelles seront les consignes ? Pour l'instant, nous n'avons aucune réponse précise. Nous l'avons constaté en écoutant chaque matin les directeurs. La Mairie du XVe, très consciente de tous ces problèmes, a organisé une réunion spécifique sur le sujet de la sécurité en fin de semaine dernière. Nous constatons qu'il existe encore un énorme travail à faire car, pour l'instant, aucune réponse précise ne nous est donnée. Il y a nécessité également de travailler sur les protocoles de livraison envoyés aux ouvriers ou autres personnes devant intervenir dans les écoles ; sur les consignes à donner pour éviter les attroupements devant les écoles ; sur les horaires de ramassage des ordures des containers placés devant les écoles et qui inquiètent la communauté scolaire. Nous travaillons également sur les problématiques liées à l'installation des barrières (achetées pour la plupart par la Mairie du XVe car il n'y avait plus de barrières disponibles). Ces barrières peuvent se révéler efficaces ou, a contrario, gênantes pour une évacuation éventuelle d'enfants, comme à Cardinal-Amette. Une évaluation rapide est nécessaire.

Autre point sécurité (mais non lié aux attentats) : la présence de personnels sur les points école. Mes collègues auront l'occasion d'en parler plus longuement, mais contrairement à ce qu'a affirmé la Préfecture de Police, tous les points école ne

sont pas couverts, même le point n°1 n'est pas couvert. On peut aussi parler de sécurité pour toutes les écoles qui connaissent des actes de malveillance, d'intrusion le week-end, de dégradations, au point que la Mairie du XV^e s'est vue contrainte de payer un maître-chien le week-end pour protéger une école cet été. Tous ces travaux nouveaux ne doivent pas empêcher la poursuite des autres travaux dans les écoles. Je dois remercier la section locale d'architecture pour tout ce qui a été fait cet été, avec des grosses opérations de désamiantage sur Fédération par exemple, de mise aux normes de SSI (sécurité incendie) sur Corbon, des travaux de peinture à Falguière, de changement de menuiseries extérieures à Dupleix. Ce ne sont que quelques exemples, mais plus de deux cents interventions ont été menées dans les écoles depuis le début de l'année.

Je me dois évidemment de citer l'énorme chantier de restructuration du groupe Cardinal-Amette. Ces travaux font l'objet d'un comité de pilotage qui va se réunir régulièrement. Nous sommes au début du chantier, il reste quelques réglages à faire, mais nous espérons que, comme les COPIL Saint-Michel, François-Coppée et Convention (qui sont d'ailleurs des chantiers qui se terminent), la coopération de chaque partenaire permettra de résoudre les problèmes et d'assurer le bon déroulement de ce chantier.

Autres travaux dans les écoles : ceux entraînés par les innovations dues au budget participatif. Ainsi, le projet retenu « équipements innovants pour les écoles » permet l'installation de TNI. Quatre écoles élémentaires pilotes vont en être équipées en priorité (Lacordaire, Saint-Charles, Vigée-Lebrun, Rouelle), puis ce seront toutes les écoles élémentaires et les maternelles qui l'auront souhaité. Il y a eu également des marquages dans les cours d'écoles, un mur d'escalade, des jardins pédagogiques, le tout en totale collaboration avec les écoles qui ont choisi leurs projets.

En ce qui concerne nos projets pour les mois à venir, inutile de vous dire que la première des préoccupations sera la protection des établissements qui, comme vous l'avez compris précédemment, doit être affinée. Un nouveau périmètre scolaire pour la rentrée 2018 (détaillé dans le projet de délibération DASCO et pour lequel un avis favorable peut être émis) a été travaillé avec la Mairie du XV^e et les directeurs des écoles concernées lors de plusieurs séances qui ont eu lieu avec la DASCO. Il devrait permettre une meilleure harmonisation des secteurs scolaires sur certaines écoles. D'autres projets nous tiennent à cœur : la réussite du budget participatif spécial écoles basé cette année sur quatre

thèmes : une école plus durable, une école plus connectée, une école plus belle, une école plus sportive. Les enfants, en partenariat avec les personnels enseignants et périscolaires, ont voté le choix d'un projet. Il est à noter que les vingt-trois écoles élémentaires sur vingt-huit (écoles polyvalentes comprises) qui ont participé à cette opération verront leur projet réalisé. Nous espérons également développer les échanges linguistiques et culturels, en particulier avec l'Allemagne. Un échange était prévu pour l'anniversaire de la chute du Mur de Berlin ; malheureusement, depuis les attentats de Nice, les élèves allemands ne sont plus autorisés à venir en France. Nous souhaitons que la manifestation concernant la Journée Européenne des Langues du 28 septembre, organisée par la Mairie du XV^e sur le parvis, rencontre un grand succès. La remise de prix aux élèves méritants sera bien évidemment renouvelée. J'espère également que l'opération « Ça ne mange pas de pain », opération menée par le Conseil des enfants de Cardinal-Amette sous la responsabilité du REV et qui consiste à redistribuer le pain et les fruits non consommés à une association, pourra être étendue à plusieurs écoles de l'arrondissement.

Pour terminer, je voudrais remercier tous les partenaires qui œuvrent pour les écoles : les directeurs d'école, les enseignants, le personnel de la CASPE, le personnel de la Caisse des écoles (dont mon collègue va vous parler plus longuement), la SLA, les DDEN, les représentants du Maire qui ont été dans les écoles lors de cette rentrée scolaire et qui m'ont remonté les différentes préoccupations du terrain, les parents et bien évidemment les enfants. En effet, tous soucieux de la réussite de nos enfants dans toutes nos écoles publiques et privées de l'arrondissement, nous nous devons de travailler en partenariat, de nous écouter, de dialoguer et de respecter les convictions de chacun.

Monsieur le Maire : Merci Madame. La parole est à Jean-Baptiste MENGUY pour le secondaire.

Monsieur MENGUY : Je fais suite aux propos de mon excellente collègue Chantal ROLGEN pour vous exposer les éléments de rentrée concernant la caisse des écoles et l'enseignement secondaire.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire tout d'abord, nous devons noter en cette rentrée le mouvement particulièrement important des chefs d'établissement. Je souhaite donc la bienvenue aux nouveaux principaux et proviseurs : à Madame BONALAIR, principale adjointe à Buffon ; à

Madame CORTES, Provisoire à Verlomme ; à Madame DE RIGAL, principale à Modigliani ; à Madame AKHARI, Principale adjointe à Citroën ; à Madame BOREL, Principale à Duhamel ; et à Madame DETEMPLE, Principale à Apollinaire. Un mouvement de grande féminisation, vous l'aurez compris. L'occasion m'est donnée assez logiquement de saluer celles et ceux qui ont quitté le XVe pour prendre de nouvelles responsabilités ou qui ont fait valoir leurs droits à une retraite bien méritée mais toujours active, à l'instar de Madame GAUTRON d'Apollinaire ou de Monsieur ZENOU de Duhamel. Compte tenu des prévisions et des réalisations d'effectifs pour cette année, le rectorat, après avoir recueilli votre avis, Monsieur le Maire, a logiquement décidé d'ouvrir une classe supplémentaire de 6^e au collège Modigliani, ainsi qu'au collège Buffon. Ces mesures ne sauraient par ailleurs masquer le retard inconséquent de la Ville de Paris pour la réalisation du nouveau collège dans le XVe que vous appelez de vos vœux, avec Jean-François LAMOUR, dans le sud de l'arrondissement. La rentrée des collèges est aussi marquée par la mise en place de la réforme de la Ministre Najat VALLAUD-BELKACEM, dont le contenu aura été maintes fois modifié et son application largement critiquée par les enseignants. Les chefs d'établissement ont donc dû gérer en interne les conflits et trouver des solutions, après notamment la suppression annoncée du latin, de certaines heures d'allemand et des sections internationales, et enfin (je tiens à le souligner) l'incapacité des autorités de tutelle à financer la fourniture de manuels scolaires pour tous : bon nombre de collèges du XVe, comme dans tout Paris, manquent encore de ces livres. Les établissements du second degré, collèges comme lycées, accueillent par ailleurs des élèves à un âge charnière de leur vie et de leur construction en tant qu'adultes en devenir. Il convient donc de porter une extrême attention sur les repères sociétaux, le respect des règles comme de la sécurité évoquée par Chantal ROLGEN pour le premier degré. Je tiens à saluer en la matière la démarche déterminée et volontariste de la région Ile-de-France dans les lycées : la passivité n'est manifestement plus de mise et cela devrait servir d'exemple à la Ville pour les collèges dont elle a la responsabilité. Ainsi, la sécurisation des lycées constitue une priorité de la région dans le contexte de menace terroriste que nous connaissons. Il y a aujourd'hui une impérieuse nécessité de contrôler les flux d'entrée aussi dans les lycées pour protéger les élèves et les personnels éducatifs. C'est une préoccupation majeure des proviseurs et des parents. La région a parfaitement bien intégré cette nouvelle dimension et a même anticipé les mesures annoncées par l'Etat dès le mois de janvier dernier. Le budget 2016 de sécurisation des lycées a doublé par rapport à 2015, s'élevant à dix millions

d'euros : 173 projets de sécurisation ont été financés. Dans le XVe, trois établissements ont vu leur sécurité renforcée : l'ENSAAMA, Louis-Armand et Léonard-de-Vinci. Deux millions d'euros ont été également consacrés à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat. Par ailleurs, pour lutter contre la radicalisation, la Région a lancé le programme « Les grands témoins contre le terrorisme » dans le cadre du cycle de conférences sur les valeurs de la République, visant également à prévenir la radicalisation dans les lycées. Une dizaine de lycées ont été volontaires dès cette rentrée ; pour le XVe, le lycée Beaugrenelle a été retenu pour ce programme et nous nous en félicitons. Grâce notamment à des témoignages, l'idée est de faire prendre conscience aux lycéens, à un moment de leur vie où ils sont très vulnérables, des dangers de certains discours. Le travail de sa nouvelle Présidente Valérie PECRESSE et de notre collègue Agnès EVREN (dont je vous prie d'excuser l'absence ce soir) sont à saluer vivement ici, je le crois.

En ce qui concerne la Caisse des écoles, nous maintenons un nombre de repas de qualité servis chaque jour aux enfants et aux adultes à hauteur de 11 526. Cela inclut les écoles municipales des sports, avec la DJS 259 qui nous est présentée ce soir et que je vous propose d'adopter. A votre demande, Monsieur le Maire, et malgré un contexte sur lequel je vais revenir, la Caisse des écoles du XVe a décidé de continuer ses efforts pour davantage de qualité et de pédagogie à destination des enfants et de leurs familles. Parmi les actions pérennisées, notez celles qui sont d'ailleurs reprises dans le projet de délibération soumis ce soir dans la DASSCO 131, que je vous propose également de voter : la progression de la part des produits issus de l'agriculture biologique, label rouge et pêche durable ; sept produits bio par semaine ; un repas complet alimentation durable tous les quinze jours (incluant le goûter) ; deux poissons de pêche durable par mois ; des paniers de fruits proposés à raison de deux à trois fois par semaine, laissant ainsi aux enfants la liberté de choisir librement le fruit qu'ils souhaitent et participant à la réduction du gaspillage alimentaire. Dès lors, nous ne pouvons que nous interroger sur la baisse de cette subvention à hauteur de 11 % pour cette année. La Mairie de Paris souhaite réformer et centraliser les Caisses des écoles pour développer la part d'alimentation durable, alors même que, pour des raisons de contraintes budgétaires, elle baisse les subventions de qualité pourtant si importantes. On ne peut y voir qu'un manque de logique ou, au pire, une lamentable manipulation politique. Des journées portes-ouvertes sont programmées au rythme d'une à deux par semaine en moyenne : comme vous le

savez, ces journées permettent aux parents de visiter les cuisines, de rencontrer les chefs et nos agents chargés de la communication pour échanger sur la restauration. Les parents peuvent ainsi évaluer la qualité des repas servis en déjeunant sur place avec leur enfant. Par ailleurs, des ateliers culinaires ont lieu tous les jours et rencontrent un grand succès avec cette année un nouvel atelier de fabrication du pain sur le site de Saint-Saëns. Dans le but de continuer à informer les enfants et leurs parents de l'importance de cuisiner sain et de bien manger, nous avons un projet pour les mercredis après-midi : des ateliers avec les parents et les enfants.

En ce qui concerne nos personnels, à qui je souhaite rendre un hommage appuyé ce soir, je tiens à signaler l'arrivée d'un nouveau directeur en la personne d'Olivier FEDIDE, ancien régisseur de la Mairie du XV^e, que vous connaissez toutes et tous. Nous poursuivons bien évidemment les formations en développant davantage non seulement leur cœur de métier via des formations culinaires, mais également le déroulé des carrières via des formations management et l'évaluation des formations sécurité, entre autres. Bien évidemment et à votre demande, Monsieur le Maire, la Caisse des écoles maintient sa volonté de toujours améliorer les conditions de travail. La réglementation nous permet de titulariser de nouveau, ce que nous ferons avant la fin de l'année 2016, et la convention signée avec le centre de gestion de Versailles donne les gages de sécurité juridique de tous nos engagements. Pour le confort des enfants, des agents de restauration et des adultes qui les encadrent, la Caisse des écoles du XV^e va financer sur son budget d'investissement l'insonorisation des réfectoires de la maternelle 34 Olivier-de-Serres et, éventuellement, de la maternelle Maillol. Des travaux d'assainissement ont par ailleurs été réalisés récemment dans plusieurs laveries du XV^e.

En ce qui concerne la sécurité, vous avez, Monsieur le Maire, fait passer à tous les agents une note de service rappelant les règles de sécurisation des sites pour toutes les équipes de cantine. Consigne a été transmise également à tous les fournisseurs de donner par avance le planning de livraison et l'identité des livreurs allant dans les écoles. Nous faisons porter un badge nominatif comportant le logo de la Caisse des écoles à tous les agents évoluant dans les écoles, pour qu'ils soient bien identifiés lors des contrôles d'accès. Une liste nominative complète a été remise aux gardiens des établissements. Enfin, les camions ne circulent pas en présence des enfants, sont nettoyés à l'intérieur, portes des unités de production fermées. Tout ceci s'inscrit dans un contexte

particulièrement tendu, provoqué par l'attitude irresponsable de la Ville de Paris. Je tiens d'abord à rappeler que le comité de gestion avait voté à l'unanimité la création d'une plateforme logistique dans les anciens locaux de l'école Oliver-de-Serres. Ce projet nous aurait permis de stocker toutes les denrées livrables et de centraliser les arrivages. J'en parle ici parce que cela concerne directement la sécurité. En effet, avec un tel projet, le nombre de livraisons tous les matins dans toutes les écoles aurait drastiquement diminué au profit de livraisons uniquement par nos agents de la Caisse. Au-delà de l'aspect financier et d'économies pour nos budgets, mesurez de quoi la Ville nous prive en termes de sécurité et de risques d'incursion d'inconnus dans les écoles. Mais cette rentrée est évidemment marquée par le projet de réforme des cantines parisiennes et la volonté affichée de la mairie centrale de réaliser des économies au détriment des repas servis aux enfants et de leur qualité. Rien ne justifie cette réforme. Les écoles parisiennes ont d'autres besoins, d'autres priorités que de voir leur fonctionnement bouleversé. Les écoles ont aujourd'hui besoin de sécurité, de meilleurs équipements et d'équipes renforcées. Lorsqu'on mesure le défi quotidien de servir près de douze mille repas par jour, il est aisé de comprendre que la centralisation à l'échelle parisienne ne débouchera que sur un machin administratif soviétique, où la bureaucratie sera le seul aliment servi au menu des enfants. On ne peut pas développer les circuits courts à l'échelle parisienne. On ne peut pas développer l'alimentation durable à l'échelle parisienne. On ne peut pas garantir les mêmes menus de qualité à plus de cent vingt mille enfants chaque jour à l'échelle parisienne. On ne peut pas réaliser des économies sans passer en liaison froide et en cuisine centrale. On ne peut pas promettre aux agents des améliorations de leur statut tout en prévoyant des heures de ménage en plus pour eux dans les écoles. On ne peut pas promettre tout cela aux parents si en contrepartie on ne diminue pas leur tarif de cantine. Nous le voyons bien, la Mairie centrale s'est engagée de nouveau tête baissée dans une réforme caprice. Au final, personne n'en veut parce qu'il y a bien d'autres priorités, à tel point que même le Maire du XIII^e, de la majorité de Madame HIDALGO, s'est abstenu sur le premier vote de la réforme lors du dernier Conseil de Paris. La Ville doit plus que jamais revoir ses priorités en matière scolaire. Cela passe par l'abandon pur et simple de ce projet au profit de mesures plus simples et plus efficaces, que nous avons déjà proposées.

Voilà, Monsieur le Maire et mes chers collègues, les éléments marquants de rentrée dans notre arrondissement, qui sont particulièrement significatifs du

climat global de grande responsabilité que les parents attendent de leurs représentants. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant ouvrir le débat. Qui souhaite s'exprimer sur ces sujets ? Monsieur BAGHDAD.

Monsieur BAGHDAD : Permettez-moi de prendre quelques instants pour compléter et peut-être aussi apporter un autre regard sur les propos qui ont été tenus. D'abord, nous pouvons nous féliciter de la qualité de la rentrée qui a été faite cette année. Je ne vais pas revenir sur les chiffres mentionnés par mes collègues, mais nous constatons que la rentrée s'est globalement bien passée, avec une baisse des effectifs qui a conduit à des fermetures de classes, ainsi que quelques ouvertures, mais nous avons un peu plus de fermetures que d'ouvertures. Lorsqu'on regarde ces éléments de manière objective et ce que nous a rappelé Madame ROLGEN, avec des effectifs qui peuvent être très variables d'une école à une autre, il était important de souligner qu'il fallait revoir la carte scolaire pour mieux harmoniser les nouveaux arrivants et leurs enfants, et faire en sorte qu'un équilibre plus homogène soit présent en termes d'effectifs dans les différentes écoles du XV^e arrondissement. Ce travail est important et c'est pour cela que nous aurions aimé pouvoir étudier un peu plus cette carte scolaire qui nous a été présentée d'une façon assez peu lisible. Je ne jette la pierre à personne, mais on a juste des noms de rues et des numéros. Pour comprendre de manière pratique quelle école a quel périmètre, il est difficile de faire un travail sérieux sans avoir une carte associée. En termes d'amélioration, je pense que nous pourrions tous y gagner, en ayant quelque chose de plus visuel avec le nombre de personnes habitant dans chacun des périmètres pour les écoles.

Deuxième élément, le grand mouvement des directeurs d'école et les conclusions qu'en tire Madame ROLGEN. Elle estime que ce mouvement est lié au fait que le climat dans le XV^e arrondissement (en termes d'activités scolaires, d'écoute des enfants, de proximité, de lien avec les parents, et cætera) n'est pas assez bon, pas assez serein, ce qui ferait que beaucoup de directeurs souhaitent quitter le XV^e. Or (vous l'avez dit, Madame ROLGEN), sur les départs et changements d'affectation ou d'école, un certain nombre (près de la moitié, huit sur dix-huit) restent dans le XV^e. Cela dénote que nous avons un climat qui n'est peut-être pas parfait, il y a des améliorations à apporter, mais que les directeurs ne fuient pas le XV^e. Dans les départs que nous enregistrons, il y a des départs en retraite.

Des personnes viennent donc d'ailleurs pour renforcer les effectifs de direction du XV^e arrondissement. Nous avons aussi constaté (Madame ROLGEN, vous avez dû le constater aussi bien que moi) que certains départs de directeurs ne sont pas liés aux difficultés qu'ils rencontrent dans les écoles avec leurs effectifs et les élèves, mais au fait que la dynamique n'ait pas pris entre le directeur ou la directrice et les enseignants, ce qui fait que certains directeurs ou certains enseignants préfèrent changer, parce qu'ils ne travaillent pas dans un climat serein, dans un collectif serein. Les sujets sont beaucoup plus complexes. Je ne nie pas qu'il existe des difficultés ici ou là, nous le savons tous très bien. Pour autant, je pense que les raccourcis que vous faites sur les raisons globales qui expliqueraient ces mouvements de direction dans l'ensemble des écoles sont un peu courts. D'autant que vous dites que le nombre d'élèves en difficultés est en augmentation. Je serais ravi d'avoir connaissance du nombre d'élèves que vous considérez en difficultés dans le XV^e cette année, en comparaison des années précédentes, pour bien voir les raisons objectives. Vous mentionnez aussi un départ vers le privé qui explique la baisse des effectifs dans les écoles publiques du XV^e arrondissement. Force est de constater que les effectifs dans le privé, dans le XV^e, n'augmentent pas de manière significative. D'abord parce que ces écoles sont en général assez chargées et ne peuvent donc pas accueillir beaucoup plus d'élèves. De manière globale, il y a à Paris une baisse du nombre d'élèves en maternelle et en élémentaire, y compris dans le XV^e arrondissement. Nous avons moins d'effectifs de manière globale, ce qui explique une baisse des effectifs, notamment dans les écoles publiques. Vous dites que les parents fuient les écoles maternelles et élémentaires en disant : ça ne va pas, rien ne va dans les écoles. Je crois que si les parents (on le sait très bien, j'en suis un) ont parfois un comportement un peu anxigène en disant : « *Est-ce que c'est bien sérieux de laisser nos enfants dans telle ou telle école publique ?* », ce climat anxigène est parfois alimenté par vos propres propos. Lorsque vous tenez des propos extrêmement durs sur l'école publique, en disant que rien ne va, que les TAP sont une calamité, que rien ne fonctionne... Monsieur MENGUY estime que ce serait une horreur pour les élèves et que la Ville (si je rappelle d'autres propos sur d'autres éléments) faisait n'importe quoi sur le sujet. Oui, vous instaurez un climat anxigène qui affecte aussi les parents et les encourage parfois à se demander ce qu'ils doivent faire pour que leurs enfants soient au mieux. En tout cas, en tant que parent d'élèves, je suis très heureux que mes filles soient dans les écoles publiques avec un très bon fonctionnement. Je me félicite de la qualité qui est proposée à la fois par les enseignants mais aussi lors des TAP, où je peux

dire que tout se passe admirablement bien. Je ne dis pas que dans tout est parfait dans toutes les écoles, mais nous pouvons souligner que de manière globale (c'était d'ailleurs un des points des rapports), certes il faut apporter des améliorations, mais il y a des choses qui fonctionnent parfaitement.

Sur la partie sécurité des écoles, je crois que nous sommes tous conscients des enjeux qui sont les nôtres. Je me félicite du travail qui a été réalisé en commun par l'ensemble des services de la Ville de Paris et de la Mairie du XVe pour traiter ce point avec sérieux. Il faut une communauté d'esprit pour traiter ces points de manière collective. Je crois que tous les efforts ont été faits de part et d'autre (Mairie de Paris, Mairie du XVe, Académie, etc.) pour faire en sorte que la rentrée se passe dans les meilleures conditions possibles. Il y a un certain nombre de choses qui ont été faites, vous avez mentionné une circulaire diffusée par l'Education Nationale. La question du système d'alarme spécifique doit être réglée, je vous rejoins sur ce sujet. Pour autant, beaucoup plus d'exercices de PPMS sont organisés. Des réunions de parents sont organisées pour les sensibiliser aux questions de sécurité et que les bons comportements soient adoptés s'il devait y avoir un attentat. Nous pouvons nous féliciter du nombre de points d'école qui ont été augmentés à Paris et dans le XVe arrondissement en particulier. Il reste certes des points d'amélioration ici ou là, mais de manière globale des efforts importants ont été apportés sur tous ces sujets.

En dehors de la sécurité des écoles, nous nous félicitons de la réussite du budget participatif pour les écoles. Je félicite l'initiative d'Alexandra CORDEBARD qui a fléchi un certain nombre de budgets pour les écoles, ce qui n'était pas le cas les années précédentes et je crois qu'il est important qu'un budget soit dédié aux écoles, c'est un effort significatif.

Sur la Caisse des écoles, Monsieur MENGUY mentionne que la Ville n'est pas très sérieuse (je suis gentil en reprenant ses propos) sur le budget qui aurait quelque chose de contradictoire par rapport à l'objectif de la Ville en termes de développement des produits bio et issus du développement durable apportés dans les repas des enfants. La subvention que nous sommes amenés à voter ce soir est une subvention complémentaire pour atteindre des objectifs complémentaires : c'est de l'argent qui va permettre d'atteindre ces objectifs. Deuxièmement, lorsqu'une caisse des écoles, y compris la Caisse des écoles du XVe, a des difficultés, la Ville est un partenaire qui fait face à ses difficultés. La Mairie du XVe et la Caisse des écoles du XVe ont bénéficié d'une enveloppe

supplémentaire de cinq cent mille euros pour faire face à ces difficultés. La Ville est responsable lorsque la situation le demande. C'est aussi pour cela qu'il faut faire attention à l'économie des deniers publics. C'est dans cet objectif double de faire des économies pour investir dans plus de produits bios et plus de produits issus du développement durable, que la réforme est proposée avec beaucoup de concertation par Alexandra CORDEBARD et la Ville de Paris. L'objectif n'est pas de proposer moins de bio. Chacune des Caisses des écoles aura toujours la responsabilité du pilotage de la production sur la base de contrats négociés au niveau parisien et qui permettront à la fois d'avoir de meilleurs prix auprès des fournisseurs de produits, mais aussi de donner de la visibilité aux plus petits fournisseurs situés en région parisienne ou de manière plus large dans le bassin parisien. Cela leur permettra d'investir localement pour produire dans une logique de développement durable ou d'agriculture biologique de manière beaucoup plus significative et d'avoir une filière bio beaucoup plus large en région parisienne. Nous souhaitons également arrêter les incohérences qui font que d'une Caisse des écoles à une autre, pour un même fournisseur, pour de mêmes produits, pour les mêmes carottes, le kilo peut passer du simple au double, voire au triple. Cette situation ne peut pas durer. Il est donc beaucoup plus raisonnable d'avoir la force de négociation de la Ville pour à la fois avoir de meilleurs prix, mais également avoir plus de produits bios. Donc oui, c'est nécessaire. Il est nécessaire d'offrir la possibilité aux agents travaillant dans les Caisses des écoles de ne plus être dans une situation précaire. Dans encore beaucoup de Caisses des écoles, y compris dans le XVe, des agents ne sont pas encore déprécarisés. Je pense qu'on pourrait leur donner de la visibilité pour qu'ils travaillent à temps plein, et non à mi-temps ou à trois quarts temps, avec des carrières beaucoup plus larges qui pourraient leur être proposées au sein de la Ville. Oui, ça a un intérêt pour les agents de la Ville. Non, ils ne perdront pas leur emploi comme vous pouvez le prétendre, non pas ce soir mais dans d'autres réunions.

En conclusion (excusez-moi d'avoir été un peu long, mais je me devais de répondre à un certain nombre d'éléments), nous nous félicitons de la qualité de la rentrée, des efforts communs qui sont faits pour les élèves du XVe arrondissement, pour défendre le maintien d'un certain nombre de classes, pour maintenir l'attention sur un certain nombre de points sécurité. Je loue l'esprit collectif qui est le nôtre sur ces sujets-là. Oui, nous avons encore des efforts à faire mais je pense qu'expliquer les difficultés que nous avons rencontrées ici ou

là dans le XVe comme ça a été fait, avec de simples raccourcis parfois, me semble un peu léger.

Monsieur le Maire : Il est vrai que c'est une rentrée qui s'est effectuée dans des conditions assez satisfaisantes, même s'il y a des difficultés, les élus qui se sont exprimés les ont exposées. Bien sûr, il y a des difficultés dans un certain nombre de domaines. Je me réjouis de nos bonnes relations avec l'Académie, notamment grâce à Chantal ROLGEN qui nous a permis d'éviter un certain nombre de fermetures de classes, notamment à la maternelle Théodore-Deck, à la maternelle Balard et à l'élémentaire Saint-Lambert. Ces fermetures, qui étaient programmées, ont été évitées à notre demande et nous avons finalement un solde négatif de deux postes, puisque nous avons quatre ouvertures pour six fermetures. Paris perd une cinquantaine de classes, il est vrai qu'on constate une baisse des effectifs. Cela étant, il y a sept cents logements, dont la plupart sont des logements sociaux, qui ont été livrés entre le printemps 2016 et l'été 2017, dont cinq cents dans le sud-est de l'arrondissement. Là, il y aura des difficultés, notamment à Morillons et Cherbourg qui sont déjà saturées. Je ne vais pas reprendre le débat. Je considère simplement qu'il y a effectivement le problème de la sécurisation, nous avons l'obligation absolue de sécuriser les écoles contre les menaces terroristes. Un travail très important a été mené tout l'été, j'en remercie tous les services. J'avais d'ailleurs programmé une réunion de tous les chefs de service du XVe juste après l'attentat de Nice. On a refait une réunion sur la sécurité scolaire voici quelques jours, avant la rentrée, ainsi qu'une réunion avec le Préfet de Police. Tout ceci nous amène à constater l'immensité des mesures à prendre, aussi bien sur le plan humain avec des personnels de surveillance, que sur le plan matériel, et sur la prévention situationnelle. Il est vrai qu'avec Chantal ROLGEN, nous allons dans toutes les écoles en ce moment. Il n'y a pas une école qui ne formule pas des demandes supplémentaires, qui sont d'ailleurs totalement justifiées : rehaussement de grilles, consolidation de porte, caméra, et cætera, avec également une présence humaine et des patrouilles renforcées, on peut le comprendre. Chacun essaie de faire ce qu'il peut avec les moyens dont il dispose, même s'ils ont été renforcés. Je pense qu'il faudra encore les renforcer. En revanche, ce qui est plus inquiétant, j'ai alerté le recteur d'académie sur l'augmentation de la violence générale dans les écoles primaires. Ça, c'est un phénomène assez nouveau, totalement séparé bien sûr de l'actualité terroriste. Nous avons des violences avec un certain nombre d'élèves de façon isolée dans quelques écoles du XVe. C'est toujours latent, mais depuis

cette rentrée, et même à la fin de la dernière année scolaire, il faut appeler l'attention sur la multiplication des actes violents, délictueux, des agressions physiques d'élèves sur d'autres, ou même contre des professeurs, dans un nombre beaucoup plus important d'écoles du XVe. Là, il faut vraiment qu'on puisse aussi non seulement éduquer par la prévention, mais aussi par la sanction et par le départ d'un certain nombre d'élèves qui perturbent considérablement, qui empêchent parfois complètement une classe de fonctionner, on en est là. Je donne cette information de façon générale, mais elle n'étonnera personne.

Y a-t-il d'autres interventions sur la rentrée scolaire ? Les réponses de Monsieur MENGUY et Madame ROLGEN, très rapidement, sur des points qui semblent nécessiter une réponse.

Monsieur MENGUY : Rapidement, pour répondre à Monsieur BAGHDAD, je ne sais pas quel est le critère pour être meilleur défenseur de l'école publique qu'un autre. Je ne pense pas que Madame ROLGEN, qui a fait toute sa carrière dans l'école publique, peut être accusée de ne pas aimer l'école publique. Moi aussi, j'ai mes deux filles dans l'école publique, nous n'en faisons pas un cas. Même si nos enfants étaient dans le privé, on pourrait tout aussi bien défendre l'école publique. Par ailleurs, concernant les horreurs que vous me prêtez, Monsieur BAGHDAD, si c'est sur la politique périscolaire, sachez qu'on ne critique pas l'école en tant que telle. Mais s'il s'agit de critiquer les politiques qui sont aux responsabilités, je vous confirme qu'on est très critique. On est très critique sur les millions d'euros qui sont dépensés dans une politique alors que les résultats ne sont pas là. On est critique de voir des autorités publiques en responsabilité qui donnent des instructions complètement contradictoires sur la sécurité des établissements. Je crois, Monsieur BAGHDAD, que c'est notre rôle de quitter le monde des bisounours où vous semblez toujours être avec vos collègues de gauche, de voir la réalité et de parler aux directeurs, aux parents, aux enseignants. C'est justement une bonne façon d'appréhender l'école publique.

Enfin, ce que vous dites sur la réforme de la Caisse des écoles ne marche pas, quand vous dites qu'on va améliorer la commande publique et mettre en valeur les producteurs locaux. D'abord, je rappelle que dans la mise en concurrence et les marchés publics, on ne peut pas mettre de critère de localisation et de circuit court, ça ne marche pas. Par ailleurs, quand vous devez fournir des denrées alimentaires à l'échelle parisienne, ce ne sont pas les petits producteurs qui répondront aux marchés. Il est faux de dire que les prix seront plus intéressants

car les fournisseurs nous disent déjà que, pour douze mille repas par jour dans le XVe, ils sont au taquet de leurs prix. Ils ne baisseront pas leur prix. De toute façon, leur modèle économique ne marche pas. Ce que vous dites, Monsieur BAGHDAD, est donc faux. Enfin, sur les agents à temps complet, lorsque la politique périscolaire et la réforme des rythmes scolaires a été mise en place, la majorité municipale a décidé que les ASEM ne devaient plus faire de ménage, que ce n'était pas leur cœur de métier. C'est Madame CORDEBARD qui l'a dit lorsqu'on a fait la mission sur le périscolaire. Souffrez, Monsieur BAGHDAD, que je connaisse un peu le sujet. Par contre (et c'est l'exécutif qui l'a mis dans son projet de réforme), les cantinières pourront avoir des heures de ménage en plus pour leur continuité de temps de travail. Ce qui n'est pas bon pour les ASEM est par ailleurs bon pour les cantinières. On voit la hiérarchie des priorités que vous faites vis-à-vis des agents municipaux. Ce n'est pas notre conception de l'égalité pour les agents, même si faire le ménage n'est pas un sous-métier. En tout cas, vous n'êtes pas cohérent. Si pour la continuité de travail, votre solution est de donner des heures de ménage à des agents qui arrivent dès six heures du matin dans les écoles, si c'est cela votre plan de carrière, les cantinières feraient mieux d'aller voir ailleurs.

Monsieur le Maire : Monsieur DARGENT.

Monsieur DARGENT : Je n'avais pas l'intention d'intervenir mais, puisque Monsieur MENGUY considère que nous vivons dans le monde des bisounours, je dois quand même vous donner quelques éléments d'information sur le second degré.

Monsieur MENGUY a fait une caricature et une charge contre la réforme des collèges en énonçant quelques contre-vérités sur la suppression du latin par exemple, dont il n'a évidemment jamais été question, mais c'est commode : ça permet d'inquiéter tout le monde et de se rallier un certain nombre de soutiens. Monsieur MENGUY a le droit de considérer que la baisse régulière des performances scolaires des élèves qui sortent du collège français dans le classement international PISA ne doit justifier aucune réaction. C'est son droit, c'est un conservateur, ce n'est pas très étonnant de sa part, mais ce n'est pas notre position. S'il y a une réforme des collèges, c'est justement pour lutter contre cela et faire en sorte que le collège français retrouve le niveau qui est le sien. Pour cela, il faut effectivement des changements. Je sais que les changements sont compliqués pour vous, Monsieur MENGUY, mais c'est

21

nécessaire. Ceux qui sont introduits par la réforme des collèges permettent fort justement, d'ailleurs sur des modèles étrangers qui ont réussi, de lutter contre ce recul régulier.

Deuxième point, Monsieur MENGUY a pris à plusieurs reprises comme exemple la politique de Madame PECRESSE en Ile-de-France, qui serait véritablement le summum de ce qu'on pourrait faire en matière de politique éducative.

Monsieur le Maire : C'est vrai, il a raison. Monsieur DARGENT.

Monsieur DARGENT : Nous allons voir ensemble. Monsieur MENGUY est revenu sur le collège supplémentaire. Ce n'est pas la peine d'insister là-dessus : il est acté. Simplement, dans Paris, on ne fait pas un collège chaque année. En revanche, je voudrais vous signaler une nouveauté introduite par Madame PECRESSE à l'issue du budget qui vient d'être voté. Ce n'était jamais arrivé depuis que les lycées sont du ressort de l'Ile-de-France. Cette année, dans le budget : zéro lycée mis en chantier sur l'ensemble de la région Ile-de-France. Je trouve que sur ce sujet, Monsieur MENGUY, vous feriez mieux de faire profil bas. Enfin, vous avez évoqué les manuels scolaires : pour information, par rapport au budget 2015, le budget voté, présenté par Madame PECRESSE, prévoit un million d'euros en moins sur le financement des manuels scolaires et, pour faire bon poids, deux millions d'euros de moins sur la réussite des élèves et la lutte contre le décrochage scolaire. Après cela, je veux bien que Monsieur MENGUY considère que nous sommes dans le monde des bisounours, mais il est clair que les personnes qu'il soutient sont clairement des ennemis de l'école publique.

Monsieur le Maire : La conclusion est assez inattendue, mais nous allons continuer le débat. Madame ROLGEN.

Madame ROLGEN : Permettez-moi, Monsieur le Maire, d'être un peu surprise. Il me semble que l'outrance n'est pas de mon fait, Monsieur DARGENT, mais plutôt du vôtre. J'aimerais savoir dans quel cas j'ai employé les mots « calamité » et « horreur » au moment des ARE, ce n'est absolument pas le cas. J'ai simplement posé le problème de la fatigue des enfants à l'école maternelle. Je pense que vous ne faites pas beaucoup de terrain, sinon vous verriez que les parents sont un petit peu à la recherche de places en écoles privées, parce qu'ils ne sont pas du tout satisfaits de ce qui se passe actuellement dans les écoles élémentaires et maternelles.

A propos des enfants en difficultés, je peux vous signaler que vous n'êtes pas non plus au bureau des écoles. Lorsqu'on a des enfants qui arrivent, on nous dit : « Oh non ! Pas encore ! J'en ai déjà quatre, cinq dans le CP qui sont ingérables. » Je vous signale qu'une école maternelle reçoit des enfants d'un CHU et d'une association Aurore, qu'elle a quatorze enfants sur trente-cinq qui sont en très grandes difficultés.

Quant au PPMS, Monsieur BAGHDAD, quand vous dites qu'il se passe bien, je me demande comment vous pouvez le savoir puisque les fiches PPMS ne sont pas encore parues. Nous avons une réunion programmée vendredi. Les deux Inspecteurs de la Ville de Paris et de l'Education Nationale nous ont dit qu'ils ne pouvaient pas faire les exercices PPMS puisque les fiches ne sont pas faites. Savez-vous pourquoi elles ne sont pas faites ? Tout simplement parce qu'il ne suffit pas de confiner, maintenant il faut aussi trouver la deuxième fiche PPMS pour s'enfuir de l'école. On n'y a pas pensé. Ne venez pas dire que j'entretiens un climat anxigène. Je suis réaliste et je veux que nos écoles fonctionnent. Quant au périmètre de la DASCO, je vous signale que c'est un travail qui s'effectue avec le Bureau de la prévision scolaire de la Ville de Paris qui travaille extrêmement bien, qui calcule. Il vient une première fois nous faire des propositions, il repart avec nos propositions. Il y a un grand travail de concertation. Vous pouvez voir dans la délibération que la situation est la même dans tous les arrondissements.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. On a débattu pendant près d'une heure sur la communication scolaire, ce qui est tout à fait légitime d'ailleurs étant donné l'importance que nous attachons tous à l'éducation des élèves du XVe. C'était une communication mais, comme on l'a vu, il y a un certain nombre de projets de délibération qui y sont attachés. Je vais les soumettre à votre vote.

4. 2016 DASCO 131 - Caisse des écoles (15^e) - Subvention (174 458 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

5. 2016 DASCO 137 - Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2017-2018

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

- 6. 2016 DJS 259 - Signature de conventions avec vingt caisses des écoles en vue de la restauration des écoles municipales des sports organisées du 1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2017**

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

- 7. 2016 DDCT 42 - Etats spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2017**

- 8. 2016 DDCT 43 - Etats spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre - Investissement 2017**

Monsieur le Maire : L'article 2511-18 du CGCT conseille aux Conseils d'arrondissement de prendre également en propre une délibération indexant les équipements de proximité de l'arrondissement. C'est pourquoi les délibérations suivantes sont soumises au conseil d'arrondissement.

- 9. 152016146 - Inventaire des équipements de proximité dont le 15^e arrondissement à la charge**

- 10. 2016 DDCT 44 - Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2017**

Monsieur le Maire : Madame TOUBIANA.

Madame TOUBIANA : Après réclamation des habitants du 335-337 rue Lecourbe et après vérification auprès de la Direction de l'urbanisme, il s'avère que les jardinières du 335-337 rue Lecourbe font partie du domaine de la Ville. Cela a été établi au cours de l'année 2016, voici seulement quelques mois. La Direction des espaces verts n'a pas encore leurs surfaces exactes. Il faudra donc intégrer ces jardinières dans le prochain inventaire de la DEVE, puisqu'elles ne figurent pas encore dans cet inventaire 2017.

Monsieur le Maire : Madame MALASSIS.

Madame MALASSIS : Dans cette liste figure une crèche familiale, située au 15 rue Modigliani. Je ne sais pas de quoi il s'agit, je n'ai jamais connu la crèche familiale Modigliani. Il y a une crèche collective municipale, qui est d'ailleurs dans la liste des établissements. Pour la crèche familiale, je ne vois pas du tout de quoi il s'agit. Elle n'existe pas.

Monsieur le Maire : Ne serait-ce pas une erreur d'intitulé ?

Madame MALASSIS : Sans doute.

Monsieur le Maire : Il faudra rectifier, merci.

Le projet de délibération 152016146 est adopté à l'unanimité.

Le projet de délibération 2016 DDCT 44 est adopté à l'unanimité.

11. 2016 DU 153 - Constitution avec Paris Habitat-OPH d'une servitude d'implantation et d'une servitude de cour commune 28 rue du Colonel Pierre-Avia (15^e)

Monsieur le Maire : Monsieur ROCHE-NOEL.

Monsieur ROCHE-NOEL : Avec cette délibération, on avance sur un projet qui a été voté voici maintenant un peu moins d'un an par la Mairie d'arrondissement, pour la création d'une résidence au 28 rue du Colonel Pierre-Avia, résidence de 241 unités de vie pour étudiants. On voit ce projet d'un très bon œil. On considère qu'il est de nature à dynamiser un quartier qui est en marge, que tout le monde connaît pour être en marge et en difficultés. Ce ne sont pas les récentes études de la Ville sur la situation sociale du XV^e arrondissement qui diront le contraire. Cette délibération est aussi l'occasion de revenir sur les conditions d'implantation dans l'immeuble Paris Habitat du 28 rue du Colonel Pierre-Avia d'un centre d'hébergement d'urgence que nous avons découvert tout à fait par la bande au mois de décembre 2015. Il n'est pas question ici de relancer le débat sur les conditions d'accueil des populations qui sont dans ce CHU (même s'il semble que nous ne partagions pas tout à fait les mêmes options en la matière), mais plutôt de s'intéresser vraiment spécialement à ce secteur des Frères-Voisin qui est déshérité à plusieurs égards. Sur ce point, il faut bien

25

reconnaître que la Ville a failli sur deux aspects, et même gravement failli. D'une part par son choix d'implanter un CHU dans un quartier essentiellement composé de logements sociaux, situé de l'autre côté du périphérique, avec des problématiques d'enclavement, de chômage, de sécurité. On a l'impression, assez fondée, que les habitants de ce secteur de Paris (qui est donc situé sur l'ancien champ de manœuvre d'Issy-les-Moulineaux) ne sont pas tout à fait logés à la même enseigne que ceux qui sont dans Paris intramuros.

Le deuxième point concerne les conditions dans lesquelles cette implantation a eu lieu. Ça s'est fait sans en informer la Mairie d'arrondissement qui s'est retrouvée (et ce n'est pas ma collègue Chantal ROLGEN qui a rappelé les problématiques de l'école polyvalente des Frères-Voisin tout à l'heure qui dira le contraire) à devoir gérer ce qu'on a pu appeler en janvier dernier, lorsqu'on en a parlé pour la première fois, les « impensés » de la Ville de Paris en la matière, c'est-à-dire l'accueil de plusieurs dizaines d'enfants (on ne savait pas très bien : ça a changé d'un jour à l'autre, d'une semaine à l'autre), souvent allophones dans une école qui est déjà assez difficile, avec beaucoup d'enfants qui viennent de milieux défavorisés. Nous avons dû également faire face à toute la problématique de gestion des à-côtés, des abords du Centre. Sur ce point, Monsieur le Maire et Monsieur Jean-François LAMOUR, vous avez reçu au mois de juillet un certain nombre de plaintes de riverains de l'allée de la Bertelotte, de l'allée des Frères-Voisin, dont on ne peut pas dire qu'il s'agisse de personnes particulièrement favorisées par leur environnement, parce qu'il semblait que la gestion des personnes qui étaient hébergées laissait à désirer. On a trouvé en particulier beaucoup de rassemblements le soir, très tard, avec des tables et des matelas qui étaient sortis, ainsi que tout un tas de désagréments qu'ont eu à subir les habitants de ce secteur. Monsieur le Maire, vous avez écrit à Madame VERSINI et au Préfet de Police ; Jean-François LAMOUR l'a fait également. Il semblerait heureusement que depuis le début du mois d'août, les choses se soient un tant soit peu améliorées, on espère que ça va durer jusqu'à ce que s'implante (comme le souhaite ici la majorité du XVe arrondissement) la résidence étudiante pour redynamiser enfin ce quartier qui en a bien besoin.

Monsieur le Maire : Madame VERSINI.

Madame VERSINI : Quelques remarques sur un sujet sur lequel j'ai le sentiment qu'on a dit beaucoup, qu'on a échangé beaucoup. Je pense que cette délibération montre que le projet d'urbanisme suit son cours. La résidence

étudiante se fera dans les délais prévus. Pour le reste, vous m'avez saisie et je vous ai répondu. Je pense que les services de la Propreté sont extrêmement engagés dans ce quartier. D'ailleurs, je rappelle que dans le cadre du plan de renforcement de la propreté, le XVe est un arrondissement prioritaire avec dix nouveaux postes d'éboueurs qui ont été affectés pour renforcer les équipes. En ce qui concerne le Centre en lui-même, j'ai saisi le Directeur général d'Emmaüs Solidarité. Comme je vous l'ai dit, une référente a été mise en place, en charge des relations avec le quartier, pour faciliter les relations du Centre avec le quartier, si tant est qu'il y ait des difficultés. En ce qui concerne les dépôts d'effets et d'encombrants, comme vous l'avez dit, l'été est propice au dépôt d'encombrants et le XVe arrondissement, sans doute par sa taille, est l'un des arrondissements sur lesquels il y a beaucoup d'encombrants. Il paraît vraiment difficile de les imputer au Centre. Quoi qu'il en soit, Emmaüs s'est engagé à veiller à ce que la cohabitation du Centre avec le quartier se passe dans les meilleures conditions. Par ailleurs, si des familles du Centre s'installaient sur le trottoir, il leur sera rappelé qu'il ne faut pas faire ça, et si ce sont des familles qui ne sont pas du centre, l'Association appellera la police s'il ne s'agit pas de familles hébergées. Croyez bien en tout cas qu'Emmaüs Solidarité a pour souci de faire en sorte que les choses se passent au mieux dans le quartier.

Monsieur le Maire : Quelques mots là-dessus, car c'est un débat qui nous a occupés longuement, et à juste titre. Que d'efforts il a fallu que nous fournissions, les uns et les autres, pour obtenir de la Mairie et d'Emmaüs qu'ils prennent conscience des difficultés, des désagréments, des nuisances nombreuses qui existaient dans ce quartier, avant de réagir. Je ne rappellerai pas la façon dont la décision d'implanter un centre d'hébergement d'urgence pour migrants dans ce quartier a été prise, puisque c'est une décision prise bilatéralement par la Mairie de Paris et par l'Etat, sans jamais en informer le Maire et la Mairie du XVe, le tout dans l'improvisation la plus totale. Dans ce genre de question, on a l'habitude puisqu'il en a été de même pour l'installation d'un centre d'hébergement d'urgence pour migrants rue du Bessin, ainsi qu'au Pavillon Blumenthal à l'hôpital Necker. Nous avons une certaine habitude dans ce domaine. Je voudrais quand même poser de nouveau la question. C'est vrai que ce projet de délibération montre que les choses ne restent pas en l'état et qu'elles avancent, mais le démarrage des travaux de la résidence étudiante était prévu pour ce trimestre, dans les notes que nous avons reçues à l'époque, pour une livraison à la rentrée universitaire 2018. Je ne suis pas pleinement convaincu que

les travaux ont commencé durant ce trimestre, même si ce projet de délibération va dans le bon sens.

Je voudrais, pour dire les choses très précisément et concrètement, vous dire quelles ont été les difficultés que nous avons rencontrées depuis l'installation de ce Centre de cent vingt, cent cinquante migrants originaires d'Afrique, mais aussi de Roumanie, de Bulgarie. En février, nous avons eu des remontées de la population pour des problèmes de mendicité à domicile, dans les logements : du porte à porte pour solliciter des dons, des aides. On nous a également signalé des stationnements de véhicules, de camionnettes immatriculées dans des pays de l'est, notamment en Bulgarie, sur les trottoirs, avec des plots qui ont été cassés pour permettre à ces camionnettes de se garer sur les trottoirs, ce qui empêchait la circulation des fauteuils roulants et autres. Le 5 février, pour être précis, nous avons eu un événement dramatique (j'ai le rapport de police sous les yeux) avec l'interpellation d'un individu ivre qui a tenté de défenestrer sa fille d'un an : les policiers ont aperçu l'individu qui serrait sa fille de un an par le cou et tentait de la faire tomber par la fenêtre. Les fonctionnaires ont maîtrisé l'individu qui se trouvait dans un état d'ébriété avancé. La Brigade des mineurs a été saisie des faits. Ça me paraît quand même extrêmement grave et ça s'est passé à l'intérieur du foyer, à l'intérieur du Centre d'hébergement surveillé, tenu et accompagné par Emmaüs. Autre incident, toujours d'après un rapport du commissariat de police : une agression à domicile au 32 allée des Frères-Voisin. Une personne a été victime d'une agression par eux individus cagoulés (évidemment, on peut toujours envisager une autre origine, même si la police a quelques idées là-dessus, d'après des signalements qui lui ont été donnés) et qui a dû donner sa montre et son téléphone portable. Les auteurs ont fait usage d'une bombe lacrymogène sur la victime âgée. Un autre incident concerne l'école et montre aussi l'état sanitaire des personnes qui n'est peut-être pas suffisamment pris en compte. Un enfant atteint de la teigne, qui était inscrit en CM1 et domicilié au foyer Emmaüs, ce qui fait que le médecin scolaire a dû demander au Directeur de l'école de mettre une affichette sur la porte, de prévenir la Directrice du centre pour les autres enfants afin qu'ils soient traités. La Directrice du centre ne savait pas que cet enfant était dans son centre d'hébergement. Le bureau des écoles l'a pourtant confirmé et la Directrice a finalement dû dire que cet enfant avait sans doute été inscrit avec un faux document, avec de faux papiers, qu'il était du foyer mais qu'elle s'était trompée. La remise à flot de l'école des Frères-Voisin, qui avait été menée grâce aux

efforts persévérants du nouveau Directeur (qui est finalement parti : découragé, il a baissé les bras et est parti ailleurs, il a laissé tomber) et d'une équipe éducative très engagée, a été tout à fait mise à mal par les problèmes d'intégration de quarante élèves, qui sont arrivés dans une toute petite école sans parler notre langue, ce qui est extrêmement chronophage pour la communauté éducative et pour l'ensemble des enseignants. D'ailleurs, ce n'est pas moi qui le dénonce : j'ai une lettre que m'a écrite la FCPE, que vous avez reçue, Madame VERSINI, puisqu'elle vous est adressée aussi, ainsi qu'à Madame CORDEBARD et Madame HIDALGO. Elle dit que la scolarité de ces élèves génère de nombreuses difficultés de communication et d'apprentissage dans le quotidien des pratiques pédagogiques et éducatives existantes, et il a été demandé l'ouverture d'une UPAA qui n'a pas été accordée bien sûr.

Un autre problème a été également évoqué. Il faut savoir ce qu'on fait dans la collectivité publique. L'association Emmaüs touche des subventions pour permettre à ces dizaines d'enfants d'être nourris le midi dans le Centre d'hébergement d'urgence, mais ils se sont tous inscrits à la cantine, ce qui fait que c'est notre Caisse des écoles qui paie le repas et que les subventions vont à l'association. Il y a quand même un sujet, puisqu'on ne leur fait évidemment pas payer la cantine : ils ne peuvent pas la payer. J'aimerais savoir comment aborder ce problème de transfert de charges de la Ville ou de l'Etat sur le XVe.

Un autre incident est survenu au mois de juin, ce sont des habitants qui m'en ont fait part, j'étais d'ailleurs sur place et ce sont eux qui m'ont saisi. Ils ont constaté que des voitures de grosse cylindrée, immatriculées là encore en Bulgarie et en Roumanie, chargeaient chaque matin des personnes de nationalité roumaine, notamment des femmes, pour les emmener on ne sait où, par « cortèges » si je peux dire. Les camionnettes étrangères étaient stationnées, comme je le disais, sur le terre-plein alors qu'elles n'ont évidemment rien à y faire. Enfin, pour ne pas trop abuser de votre patience, le 8 août, un viol (ce qui est un crime, selon le Code Pénal) : une résidente du foyer, de nationalité russe, a été victime d'une tentative de viol par un autre résident du foyer, mineur et de nationalité roumaine. Je vous passe le détail du rapport de police que j'ai sous les yeux. Elle a pu faire fuir l'auteur, une plainte a d'ailleurs été déposée, mais il y a eu une tentative de viol dans le foyer. Ce qui veut dire que ce foyer ne fonctionne pas totalement selon les conditions qui viennent d'être évoquées à l'instant.

Je voulais simplement rappeler ceci, même si j'ai reçu vendredi soir (excusez-moi, je ne l'ai lue qu'aujourd'hui car elle ne m'a été remise qu'aujourd'hui) une lettre de Madame VERSINI me disant que les griefs et les faits incriminés n'étaient pas dus à ces personnes et que, de toute façon, elle rappellerait (et je vous en remercie d'ailleurs) les règles de vigilance qui s'imposent au Directeur d'Emmaüs Solidarité, de façon à ce qu'il rappelle les règles de vie dans le quartier, voire appelle la police, ce qu'elle a dit à l'instant. Je voulais quand même rappeler ces faits pour vous dire que la vie n'est pas toujours très rose au CHU du Colonel Pierre-Avia.

Y a-t-il d'autres interventions ? Madame VERSINI, je vous laisse exceptionnellement la parole pour que vous puissiez peut-être ajouter une précision, mais n'en abusez pas et soyez brève.

Madame VERSINI : Devant un tel réquisitoire, on est très stupéfait. Je crois que vous ne mesurez pas bien les conséquences de ce réquisitoire et de ce que vous dites en direction de l'association Emmaüs Solidarité, qui peut s'honorer d'émaner de l'Abbé Pierre que chacun respecte et qui est une association extrêmement respectable. Je pense que dans tout ce que vous avez dit, pardonnez-moi de vous le dire, mais il y a beaucoup d'approximations, de choses qui ne sont pas exactes et je pense vous avoir donné des éléments qui permettent de vous éclairer. Je sais que c'est un sujet qui vous préoccupe beaucoup, mais à ce degré, Monsieur le Maire, veillez à ne pas trop porter atteinte au devoir d'humanité que nous avons. Je suis assez stupéfaite et je pense vraiment que vous ne mesurez pas la portée de vos propos.

Monsieur le Maire : L'imprécision, l'incompétence évidemment sont du côté de Madame VERSINI. Puisque vous voulez parler de précision...

Intervention hors micro de Madame VERSINI.

Monsieur le Maire : Votre incompétence, je vais vous l'expliquer, Madame VERSINI. Elle est due au fait que ce foyer n'est pas géré dans de bonnes conditions puisque s'y déroulent des viols, des agressions, des trafics de toutes sortes. Quand vous me parlez d'imprécision, c'est quand même extraordinaire : j'ai sous les yeux un rapport du Capitaine LAFONT (DSPAP DTSP75 3^e district) qui indique exactement les faits que j'ai rapportés. J'ai un autre rapport du Major LEVEQUE, 3^e DPJ, mentionnant la saisie de la police

judiciaire, sur place à 23h15 le 5 février. Tout ce que je vous ai dit, Madame VERSINI, contrairement à vos gesticulations politiciennes, ce sont des faits très précis. Notre rôle n'est pas du tout de discuter (ce n'est d'ailleurs pas le sujet) de l'humanité ou non d'accueillir ces gens-là...

Intervention hors micro de Mme VERSINI.

Monsieur le Maire : Madame VERSINI, vous n'avez pas la parole. Je vous l'ai laissée une fois à tort, ce qui ne se reproduira plus, vous pouvez en être certaine, parce que vous ne respectez pas l'ordre du jour et le règlement de ce Conseil. C'est moi qui donne la parole, les élus s'expriment une seule fois. Je laisse ici beaucoup de temps de parole : Monsieur BAGHDAD s'est exprimé très longuement, ainsi que Monsieur DARGENT et tous les élus ici. Je ne vous laisserai pas déstabiliser ce Conseil, en plus par des propos mensongers et qui mettent en cause le Maire. C'est trop facile d'instrumentaliser la précarité comme le fait la gauche et particulièrement Madame VERSINI en matière d'humanité. C'est un scandale. Madame VERSINI se comporte de la pire façon pour une élue et je la stigmatise vraiment de façon très forte. Nous n'avons pas de leçon à recevoir ni de la gauche, ni de Madame VERSINI en matière d'humanité. D'ailleurs, peut-être que dans le débat (qui sera peut-être plus paisible si Madame VERSINI n'y participe pas) sur d'autres sujets tout à l'heure, nous aurons, avec Madame CEYRAC ou d'autres élus, des précisions sur la politique qui est menée dans le XVe justement pour l'accueil des personnes précarisées. Je pense qu'il n'y a pas beaucoup d'arrondissements dans Paris qui « bénéficient » de l'implantation de trois centres d'hébergement d'urgence pour migrants, qui ont d'ailleurs été implantés sans aucune concertation, sans aucune information, dans le mépris total que Madame VERSINI affiche pour les élus de cet arrondissement. Je pense qu'il y a assez peu d'arrondissements dans ce cas. On voit d'ailleurs comment Madame VERSINI pratique aussi avec d'autres arrondissements, c'est la même chose : elle n'a que faire de la démocratie locale. Pour conclure, je voulais vous dire, Madame VERSINI, que tout ce qui vient d'être dit à l'instant relève de rapports de police ou de rapports d'habitants et de responsables locaux, certains appartiennent même à des sociétés de la Ville de Paris et siègent sur place. Nous sommes dans la défense des habitants et nous sommes dans la précision. Vous êtes dans le mensonge et dans la désorganisation.

Je voudrais maintenant passer la parole (parce que nous avons beaucoup de sujets à traiter) à Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Je vais être très bref. Je suis confus, Monsieur le Maire, mais je dois vous apporter une précision, puisque vous parlez de précision : le Directeur de l'école des Frères-Voisin n'est nullement parti du fait de l'implantation du Centre. J'en ai parlé avec lui et avec les professeurs de cette école, qui font d'ailleurs un travail remarquable. Evidemment, il y a des difficultés liées à l'implantation du Centre, mais ils prennent cela comme un défi à leur mission d'école publique de réussir à poursuivre. Ils ont dit aussi que ça avait permis à l'école de ne pas connaître de fermeture.

Monsieur le Maire : Vous pouvez me dire ce que vous voulez, Monsieur SITBON, vous n'en apportez pas la preuve. Moi, je vous cite une lettre (qu'a d'ailleurs reçue Madame VERSINI) de la FCPE. Ça, c'est un document écrit de la FCPE et c'est un document très clair. La FCPE, me semble-t-il, fait aussi partie de la communauté éducative. Le Directeur m'a dit des choses très différentes. Peut-être qu'il vous a parlé de façon différente, mais il m'a dit des choses très différentes. S'il est parti, c'est parce que justement il avait parfaitement remonté cette école qui était dans un état catastrophique, et vous le savez, pour un tas de raisons d'ailleurs. Vu les difficultés majeures qui se posaient avec l'arrivée de ces personnes (évidemment, son rôle était d'essayer de les prendre en charge), il a été amené à demander sa mutation. Si tout allait si bien, il n'aurait pas demandé sa mutation d'une école où il venait d'arriver et où il se trouvait très bien.

Monsieur le Maire : Madame ROLGEN.

Madame ROLGEN : Monsieur SITBON, pouvez-vous me dire pourquoi il est parti ?

Monsieur le Maire : Madame SITBON.

Monsieur SITBON : Non, c'est privé.

Madame le Maire : Madame ROLGEN.

Madame ROLGEN : Pas du tout, ce n'est pas privé, c'est un statut administratif. La Directrice de Frères-Voisin n'est pas revenue sur son poste au mois de

septembre et il a été nommé en intérim. Il est donc repassé au mouvement, mais il avait demandé une priorité sur cette école et ça a été refusé par le Rectorat de Paris. Il a été convoqué au Rectorat à 8h du matin parce qu'il avait une attitude un peu trop... avec la mairie du XVe, il faut être clair. Il a participé au mouvement parce qu'il n'a eu aucune priorité et il est donc arrivé à l'école Cherbourg. Je suis désolé, vous ne connaissiez pas le problème.

Monsieur le Maire : Monsieur BAGHDAD.

Monsieur BAGHDAD : Je me félicite de la réponse de Madame ROLGEN, votre adjointe, qui dit bien que le Directeur voulait rester dans l'école et que, s'il n'est pas resté, c'est parce qu'il ne s'entendait pas assez bien avec la Mairie du XVe. Merci pour ces éclairages.

Madame ROLGEN : Mais non, c'est le contraire !

Monsieur BAGHDAD : Par rapport à vos propos, Monsieur le Maire, dites-moi où il est marqué dans le règlement intérieur qu'un élu ne peut pas reprendre la parole une deuxième fois sur une même délibération. Dites-moi où il est indiqué dans le règlement intérieur que vous pouvez souhaiter qu'une élue, quel que soit son statut, et encore plus quand elle est Adjointe à la Maire de Paris, ne participe pas au débat pour que le débat soit serein. Dites-moi si c'est marqué dans le règlement intérieur, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Les électeurs apprécieront. Je vais mettre aux voix ce projet de délibération n°8, auquel nous donnerons un avis favorable. Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, la rapporteure, pour conclure.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Je ne reviendrai pas sur l'implantation du CHU et les difficultés lourdes que rencontrent le quartier et les habitats des Frères-Voisin et que vous avez très justement rappelées, Monsieur le Maire. Je partage votre inquiétude sur le calendrier de réalisation de la résidence étudiante, pour laquelle nous n'avons pas d'élément de réponse à ce jour.

Monsieur le Maire : Aucune précision dans aucun domaine.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Avant de vous inviter à adopter ce projet, je tiens à dire que nous nous réjouissons d'accueillir de nouveaux étudiants dans notre arrondissement, d'autant que plusieurs établissements

d'enseignement supérieur se sont implantés dans le XVe au cours de ces dernières années, en particulier l'IFG, l'Ecole Centrale d'Electronique, l'Ecole Supérieure de Commerce, l'Ecole du Digital dont les locaux sont actuellement en construction, l'école internationale de Marketing du Luxe, l'Ecole Mod'Art ou encore le Cordon Bleu que nous allons inaugurer le 10 octobre. Cette résidence étudiante est donc bienvenue et nous encourageons fortement tous ces projets.

Monsieur le Maire : Sauf qu'elle a déjà du retard puisqu'on est incapable de nous donner les dates de construction qui, dans la fiche technique du permis de construire, devait démarrer ce trimestre. Je serai fort étonné si ce trimestre voit le démarrage de cette construction.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

12. 2016 DU 173 - Classification de voies au titre des droits de voirie (15^e)

Monsieur le Maire : **Madame de CLERMONT-TONNERRE.**

Madame de CLERMONT-TONNERRE : A première vue, cette délibération ne pose pas de problème particulier, si ce n'est qu'il n'est pas acceptable de faire payer des droits de voirie pour l'année 2016 alors que cette délibération ne nous est soumise qu'au mois de septembre. Je souhaiterais que ces droits ne courent qu'à partir de 2017 pour l'ensemble des commerçants impactés. Par ailleurs, et pour avoir examiné le classement des rues de l'arrondissement, j'ai constaté que la seule voie classée en première catégorie, c'est-à-dire avec la redevance la plus élevée, est le boulevard du Montparnasse, ce qui, au vu des manifestations à répétitions qui s'y déroulent, est proprement inacceptable. Je ne rappellerai pas les dégâts qu'ont supportés les commerçants installés sur cette voie, mais il n'est pas possible de leur imposer la double peine avec d'un côté l'impact des manifestations dévastatrices et de l'autre côté les taxes les plus élevées de l'arrondissement.

Monsieur le Maire : Vous avez raison. L'hostilité à la loi El Khomri a amené son lot de casseurs dans Paris et particulièrement sur le boulevard Montparnasse, bien qu'à l'époque j'ai mis en garde le Préfet de Police en le prévenant, parce que nous avons un certain nombre d'informations, que s'il laissait la manifestation se dérouler sur le boulevard du Montparnasse, il y aurait de nombreuses exactions

et beaucoup de casse, des deux côtés d'ailleurs : côté XVe comme côté VIe. Avec Gérard GAYET, nous avons été voir toutes les boutiques cassées. Les commerçants étaient d'ailleurs stupéfaits devant l'inaction des forces de police qui n'ont rien fait pour défendre leurs boutiques, comme dans la rue Vaugirard à une certaine époque, on s'en souvient. Il n'est pas besoin de rappeler les vitres brisées de l'hôpital Necker. Le Préfet de Police avait été mis en garde par moi-même, il n'en a pas tenu compte. Il a accepté sciemment que des dégâts importants soient le fait de casseurs sur le boulevard du Montparnasse. Vous avez tout à fait raison de prendre la défense des commerçants, en faisant en sorte qu'ils ne soient pas en plus frappés d'une double peine en voyant augmenter leur droit de voirie. Monsieur GAYET.

Monsieur GAYET : Je pense que nous pouvons adopter cette délibération en reprenant les deux observations pertinentes de Madame de CLERMONT-TONNERRE. En effet, l'exposé des motifs est trop large dans son avant-dernier alinéa et la délibération ne peut pas avoir un effet rétroactif. Je proposerai aux services de modifier la rédaction en disant simplement que le nouveau tarif rentrera en vigueur le jour de la publication de ladite délibération. Bien entendu, la seconde remarque est également très pertinente : quand on connaît le boulevard du Montparnasse dans sa partie XVe, ça n'a rien à voir avec la tarification de l'avenue Montaigne. Sous le bénéfice de ces observations, je vous invite à voter cette délibération.

Monsieur le Maire : Monsieur DARGENT.

Monsieur DARGENT : Est-ce que M. GAYET nous présente des amendements ? Est-ce que nous devons donc voter sur un texte amendé ? Ou votons-nous sur la délibération telle qu'elle nous est présentée ? Il me semble que c'est un détail sur lequel il faudrait que vous soyez précis, puisque vous n'êtes pas dans l'approximation.

Monsieur le Maire : Monsieur GAYET.

Monsieur GAYET : Ce sont deux amendements que je propose. Dans l'exposé des motifs, à l'avant-dernière ligne, il est dit : les effets pécuniaires inhérents à ces classements s'opéreront sur l'exercice 2016. Je propose de dire : « s'opéreront à la publication de ladite délibération ». Pour répondre à la deuxième observation de Madame de CLERMONT-TONNERRE, je suggère que les services nous

proposent une modification du classement actuel du boulevard Montparnasse. C'est une proposition à l'administration, mais le premier est un amendement.

Monsieur le Maire : L'amendement étant sur l'exposé des motifs, ça ne va pas très loin. Votons la proposition de délibération amendée.

La délibération amendée est adoptée, la gauche ne prenant pas part au vote.

13. 2016 DLH 90 - Transfert, par Paris Habitat OPH, de cinquante-neuf structures collectives à la société anonyme « l'Habitation Confortable »

14. 2016 DLH 175 - Réalisation au 10-14 rue Labrouste (15^e) d'un programme de huit logements sociaux (cinq PLA-I, trois PLUS) par Toit et Joie

Monsieur le maire : Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Le projet qui nous est soumis ce soir portant uniquement sur l'acquisition par Toit et Joie des logements sociaux imposés dans toute opération de construction privée, je tiens à remettre cette délibération dans son contexte. Dans les faits, au-delà des huit logements sociaux évoqués dans la délibération, il s'agit d'un programme d'une certaine ampleur. Si nous pouvons nous réjouir que la maison du 14 rue Labrouste, qui a donné lieu à plusieurs plaintes du fait de son insalubrité, soit démolie, nous ne regretterons pas plus la disparition des maisons des n°10 et 12 de la rue Labrouste qui ne présentaient pas de caractère architectural particulier. En revanche, ces trois maisons d'un étage seront remplacées par un programme de six étages comprenant trente logements, dont vingt-deux en accession, ce qui n'est pas sans impact sur l'environnement. Certains riverains, préoccupés par les ombres portées par cette imposante construction, sont d'ailleurs dans l'attente des études d'ensoleillement annoncées. Quant à la concertation autour de ce projet, je regrette qu'elle ait été sciemment boycottée par le promoteur. Non seulement il a veillé à ce que son permis de construire soit délivré, mais en prime il a attendu que les délais de recours soient purgés avant de venir présenter son projet au Maire et devant le Conseil de quartier que préside mon collègue Shervin JANANI. Cela en dépit de nos demandes de rencontres réitérées depuis plusieurs mois. Enfin, je déplore que, contrairement aux annonces faites sur les

catégories de logements sociaux qui devaient être classés en PLS, dans les faits, la délibération nous annonce zéro PLS, cinq PLAI et trois PLUS, ce qui va à l'encontre des engagements pris. Au vu de ces éléments, je m'interroge sur la nature du vote que nous allons émettre.

Monsieur le Maire : Monsieur RIGAUD.

Monsieur RIGAUD : Je rejoins l'intervention de Claire de CLERMONT-TONNERRE. Je vous propose de vous abstenir sur cette délibération avec l'espoir que la Ville reviendra sur celle-ci en améliorant la répartition des appartements. A cette condition peut-être, le groupe votera alors cette délibération.

Le projet de délibération est adopté, la majorité s'abstenant.

15. 2016 DLH 191 - Avenant aux baux entre la Ville de Paris et les SA d'HLM Batigère Ile-de-France et Efidis dans le secteur Beaugrenelle

16. 2016 DLH 204 - Réalisation 6 rue des Favorites (15^e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Energie de soixante-et-onze logements sociaux par Efidis

Monsieur le Maire : Monsieur JANANI.

Monsieur JANANI : Ce projet de délibération porte sur la réalisation au 6 rue des Favorites d'un programme de réhabilitation Plan Climat Energie de soixante-et-onze logements sociaux par Efidis. Alors que nous ne pouvons que saluer cette réhabilitation, je regrette vivement que la Mairie du XVe encore une fois (et ça a été maintes fois répété lors de ce Conseil et des Conseils précédents) n'ait pas été informée ou sollicitée sur ce chantier. La Direction de l'urbanisme a autorisé ces travaux en juillet 2015. Ces travaux ont commencé en juillet 2016, soit un an après, sans que nous en soyons informés. Une réunion aurait été organisée en mars 2016. Ceci devient plus que regrettable.

Je profite donc de cette délibération pour rappeler ce soir qu'il serait utile de renforcer les performances acoustiques de l'immeuble, car les locataires se plaignent de l'absence d'insonorisation de l'immeuble. Il est par ailleurs

primordial de prévoir une information régulière lors de ces travaux, dont le chantier doit être d'une exemplarité sans précédent, se trouvant sur une rue très étroite.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

17. 2016 DLH 236 - 42 rue de l'Amiral-Roussin (15^e) - Travaux d'aménagement pour une occupation associative - Autorisations d'urbanisme

Monsieur le Maire : Madame de FRESQUET.

Madame de FRESQUET : Un mot très bref pour nous réjouir du relogement de l'association Bains-Douches dans notre arrondissement, mais ces anciennes écuries qui seront réaménagées en rez-de-chaussée et rez-de-chaussée bas ne sont peut-être pas l'idéal. Je souhaite vivement que le 106 Brancion arrive dans les prochaines années à une issue heureuse afin de reloger non seulement l'association des Bains-Douches mais également bien d'autres activités.

Monsieur le Maire : Monsieur BAGHDAD.

Monsieur BAGHDAD : Il s'agit bien entendu de l'association La Main, et non de l'association Bains-Douches, à qui nous avons proposé ce local. Nous avons tous œuvré pour que ce collectif, qui a monté une dynamique dans le XV^e arrondissement, puisse rester dans le XV^e arrondissement. C'est aujourd'hui chose faite et nous nous en félicitons. La surface dont ils vont bénéficier, par rapport à celle dont ils disposent aujourd'hui dans les Bains-Douches, est nettement supérieure, ce qui va permettre de créer une dynamique encore plus importante, nous l'espérons. Les moyens qui sont donnés pour que cette association s'installe dans de très bonnes conditions sont importants, au regard de la délibération, avec des travaux très importants qui vont être lancés. La Ville accompagne les collectifs qui font un travail de qualité. Nous nous en félicitons pour le XV^e arrondissement. Nous espérons que ce qui sera fait par La Main à cet endroit suffira, qu'elle n'aura pas de raison de changer d'endroit et que l'activité restera pérenne dans ces locaux.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

18. **2016 DLH 244 - Programme de regroupement de chambres dans divers arrondissements - Prêts garantis par la Ville (311 489 euros) demandés par ELOGIE**

19. **2016 DAE 217 - Subventions (269 800 euros) et convention avec l'association Boutiques de Gestion de Paris Ile-de-France (11^e)**

20. **2016 DPE 40 - Plan de relance du tri - Subventions (60 600 euros) à des associations en vue d'animations et d'actions de sensibilisation des habitants au tri sélectif**

21. **2016 DJS 95 - Subventions (8 900 euros) à trois associations sportives locales (15^e)**

22. **2016 DFPE 24 - Subventions (3 854 542 euros) et avenants à l'association Crescendo (11^e) pour ses dix-sept établissements d'accueil de la petite-enfance**

23. **2016 DFPE 55 - Subventions (4 245 053 euros) et avenants à l'association ABC Puériculture (16^e) pour ses dix-neuf établissements d'accueil de la petite-enfance**

24. **2016 DFPE 176 - Subventions (138 050 euros) à neuf associations dont sept avec convention et une avec avenant pour leurs groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents**

25. **2016 DFPE 178 - Subventions (51 750 euros) et conventions avec six associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et l'école**

26. 2016 DFPE 240 - Signature d'une convention de partenariat entre l'association Restaurants du Cœur, la société SODEXO et la Ville de Paris
27. 2016 DFPE 246 - *Protocole d'indemnisation amiable de familles à la suite de vols dans les établissements d'accueil de la petite enfance (15^e)*
28. 2016 DAC 528 - *Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Lucien DORLAND et Madeleine PASSOT, 5 cité Falguière (15^e)*
29. 2016 DAC 691 - *Signature de conventions relatives à des partenariats mis en place par des conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris dans le cadre de la réforme*
30. 2016 DAC 703 - *Avenants à conventions d'équipement avec les associations Bétonsalon et Immanence (13^e-15^e)*
31. 2016 DDCT 116 - *Avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la construction de l'équipement polyvalent associatif Patronage Laïque Jules Vallès (15^e)*
32. 2016 DDCT 85 - *Subventions de fonds du Maire (9 800 euros) à onze associations du 15^e arrondissement*

Monsieur le Maire : Monsieur BAGHDAD.

Monsieur BAGHDAD : J'interviens pour vous rappeler la position de notre groupe qui est la même depuis un certain temps sur les subventions de fonds du Maire. Nous ne remettons pas en cause vos choix mais, encore une fois, comme ce sont les vôtres, nous ne prenons pas part au vote sur cette délibération.

Le projet de délibération est adopté, la gauche ne prenant pas part au vote.

33. 2016 DASES 26 - Fixation d'une redevance annuelle de 100 euros due par l'association Aurore pour l'occupation temporaire de locaux situés au 12 rue Georges Citerne (15^e) à usage de distribution alimentaire

Monsieur le Maire : Madame ROLGEN.

Madame ROLGEN : Je dois vous dire que j'ai été très surprise par le contenu de cette délibération et de constater que, une nouvelle fois, nous sommes mis devant le fait accompli, c'est-à-dire la transformation d'un local école en lieu de distribution de repas pour SDF et migrants. Lorsque cette période de distribution de repas sera terminée, les locaux de cette école seront transformés en logements sociaux. Je me permets de vous rappeler que je suis allée visiter cette école le mercredi 15 juin après-midi, suite à la fermeture de Diwan, avec la personne de la DASCOS qui suivait cette affaire. J'ai constaté que les locaux de ce bâtiment (composé de deux salles de classe à l'étage, de bureaux, d'espaces de stockage et d'escaliers répondant aux normes d'un établissement accueillant des enfants ; au rez-de-chaussée, d'une salle de classe, d'un espace restauration, de sanitaires et d'une cour avec une serre pédagogique) pouvaient convenir parfaitement à l'accueil d'une école pour enfants à besoins spécifiques, dont des enfants autistes pour lesquels nous avons eu une demande de locaux. Quel signal donnez-vous en supprimant un établissement scolaire ? Le plus mauvais des signaux, c'est-à-dire que l'école n'est pas votre priorité et que l'accueil des enfants handicapés n'est pas votre priorité. Une nouvelle fois, vous œuvrez sans concertation, sans réflexion objective. C'est le vivre-ensemble façon Mairie de Paris.

Monsieur le Maire : Madame LEVAVASSEUR.

Madame LEVAVASSEUR : Je voudrais juste signaler que, fidèle à son habitude de ne pas informer les personnes concernées, la Mairie de Paris n'a mis aucune information à destination au moins des habitants qui sont autour de cette école. En tant qu'Adjointe de quartier, j'ai reçu de nombreux mails, des questionnements d'habitants qui se demandaient s'il y avait un squat, s'il fallait signaler à la police la présence de personnes au sein de l'établissement. Il aurait été intéressant que les habitants soient informés, qu'il y ait au moins une note leur indiquant ce qu'il se passait à l'intérieur de l'établissement, ça aurait évité

des inquiétudes des familles avec enfants qui se demandaient si l'école allait être squattée par des personnes migrantes et des SDF.

Monsieur le Maire : Madame VERSINI.

Madame VERSINI : Il s'agit d'une association dont la réputation n'est plus à faire, puisque l'association Aurore est une association bien connue et très implantée dans le XVe arrondissement. Vous êtes membre du Conseil d'administration, Monsieur le Maire, vous en connaissez la qualité et vous saviez que l'association Aurore s'était vue chargée de cette mission par l'Etat. Il s'agit de distribuer des secours alimentaires à des personnes. A ma connaissance, il n'y a pas de nuisance, ni de file d'attente. Ça permet à des personnes de tout Paris et du XVe arrondissement de bénéficier de secours alimentaire.

Monsieur le Maire : C'est vrai, je suis membre, avec d'autres élus ici, du Conseil d'administration de l'association Aurore. Je considère que c'est une circonstance aggravante : j'aurais pu être informé par l'association Aurore ou par vous-même de cette situation. Je pense que le problème ne se pose pas dans les termes que vous présentez. Encore une fois, vous essayez de faire le procès d'une municipalité sans cœur, sans générosité, sans humanité, alors que vous n'avez pas très bien saisi l'intervention de Madame ROLGEN qui ne portait pas du tout là-dessus. Nous regrettons encore une fois la démonstration du mépris de la Mairie centrale vis-à-vis de ce conseil d'arrondissement, de ses élus. Quant au Maire élu avec 63,5 % des voix, je n'en parle même pas : il n'existe pas pour vous. Le bâtiment qu'on nous propose d'affecter était promis à une toute autre destination dans le secteur scolaire. C'est une école. Ce n'est pas la distribution alimentaire qui nous pose problème, encore heureux et Dieu sait si là-dessus nous n'avons rien à nous reprocher, bien au contraire. Notre engagement est total, on l'a vu avec Août Secours Alimentaire puisque dans la délibération que vous n'avez pas voulu voter, Monsieur BAGHDAD, nous avons une subvention de 1 000 euros à Août Secours Alimentaire. C'est aussi financé par d'autres organismes, heureusement, mais je constate que vous n'avez pas voté la subvention du Conseil d'arrondissement de la Mairie du XVe à Août Secours Alimentaire pour 1 000 euros. On ne va pas se faire ce genre de procès, je ne vous le reproche pas. Ne nous reprochez pas de vouloir une autre affectation pour ce bâtiment puisque c'est autre chose qui avait été demandé par le XVe et qui était prévu. Il ne faut pas instrumentaliser les choses. J'avais fait affecter, voilà bien des années, par la Ville (et je l'en remercie) ce bâtiment à l'école Diwan de Paris.

C'était la seule école d'apprentissage du breton de la capitale, dans un arrondissement à dominante bretonne et avec un maire breton (mais je continuerai à parler en français). Une mauvaise gestion l'a fait péricliter et, le 30 septembre 2015 (pour vous donner les éléments et que vous soyez informés de ce qui se passe, même si on en a beaucoup parlé ici), j'ai demandé au Directeur de l'urbanisme, Monsieur PRALIAUD, d'y prévoir aussi une annexe du conservatoire par exemple ou un espace de *co-working*, mais ce n'était plus la peine puisqu'on en avait trouvé un ailleurs, nous étions donc revenus à cette demande scolaire. La Direction de l'urbanisme me répondait le 6 novembre qu'elle attendait la fin de la convention, soit le 31 août de cette année, mettant ce temps à profit pour étudier les options possibles et demander un projet à la DASCO. Dans cet intervalle, l'école Diwan partante passait un accord contractuel avec l'école Montessori pour l'occupation d'une salle et d'un bureau, ce que dénonça (je peux le comprendre d'ailleurs) la DASCO le 6 janvier 2016. Le 17 mars, j'écrivais à Monsieur PRALIAUD pour demander finalement l'affectation du bâtiment à une autre école, puisque c'était sa destination initiale, comme l'a dit Madame ROLGEN, plusieurs étant saturées. Effectivement, des besoins notamment pour enfants autistes se présentaient, une autre école devant quitter le XVe (où il existe une population à accueillir dans ce domaine) si elle ne trouvait pas de local, elle avait demandé cette école. D'ailleurs, le 4 avril, la réponse du Directeur de l'urbanisme me laissait penser, il disait même expressément qu'on pouvait envisager une occupation temporaire par la DASCO et la DASES. Le 7 juin, vous m'informiez, Madame VERSINI, de l'occupation des locaux par l'association Aurore, avec qui nous avons travaillé de tout temps, en très bonne intelligence et que j'ai toujours soutenu, (notamment dans les moments très difficiles qu'elle a pu traverser il y a un certain nombre d'année) pour les actions alimentaires et pour toutes ses actions avec ses établissements dans le XVe ou ailleurs. Cette école aurait dû garder sa destination scolaire. Un autre site aurait été tout aussi adapté, mais ailleurs, ce qui aurait permis de garder l'école dans le XVe. Quand je dis ailleurs, je vous fais une proposition, parce que je ne voudrais pas qu'on dise : « C'est toujours ailleurs, ce n'est jamais dans le XVe », alors qu'on n'arrête pas de recevoir ce genre d'établissement qu'on essaie d'accompagner ensuite. Par exemple, la Caisse des écoles avait demandé l'affectation d'un bâtiment, qui est l'ancienne école maternelle rue Olivier-de-Serres (qui est totalement désaffecté aujourd'hui et qui doit être rasé car il est extrêmement vétuste), puisque le groupe Olivier-de-Serres a été reconstruit par la Ville à grands frais, c'est d'ailleurs une école magnifique qui a été inaugurée il y a

quelques temps. Il reste ce bâtiment que la Caisse des écoles avait souhaité utiliser pour stocker ses produits, ce qui aurait permis de libérer plusieurs cuisines, de libérer des salles dans les écoles et de les restituer pour y faire autre chose. Madame HIDALGO m'avait d'ailleurs donné son accord. Malheureusement, la réforme en cours de la Caisse des écoles a tout bloqué et ce projet n'est plus dans les tuyaux. Si on nous avait consultés, nous modestes élus du XVe, on ne vous aurait pas répondu qu'on ne veut pas de centre de distribution alimentaire : c'est très bien, c'est très important, il faut nourrir ces gens et le mieux possible. On vous aurait dit : plutôt que de le mettre là où ça n'est pas approprié, alors qu'en plus nous avons des besoins pour des enfants autistes, nous avons un bâtiment vide, désaffecté, sur lequel on ne peut rien faire puisqu'il faudra le détruire, mais qui pourrait parfaitement, dans le domaine intercalaire et pendant un certain nombre d'années, servir à cette fin. C'est cela la vraie concertation, la vraie coopération, la vraie coproduction entre une mairie d'arrondissement et une mairie centrale. En plus, nous avons reçu voici à peine une semaine ce projet de délibération, sans qu'on daigne nous informer de quoi que ce soit. Vous avez l'air de penser que cette école est sur une planète où il n'y a rien autour : il y a une vie autour. On se doute bien qu'il va falloir accompagner, organiser des choses. Même s'ils arrivent et repartent en car, il y a des gens qu'il faudra peut-être aider et qui seront dans le XVe par centaines, puisqu'il est prévu d'ailleurs trois cents personnes. Enfin, je découvre, pour la première fois d'ailleurs (personne ne m'en a parlé, je l'ai découvert il y a trois jours en lisant le projet de délibération, ce qui est quand même assez dommage pour un Maire) que la construction de logements sociaux est ensuite prévue à cette adresse. Je ne dis même pas si je suis pour, contre ou si je m'abstiens ; je dis simplement que je le découvre à cette occasion sans que la Direction de l'urbanisme, avec laquelle j'échange depuis des mois ainsi qu'avec vous, ne m'en ait jamais informé, ce que je regrette évidemment. Nous avons eu une dizaine d'échanges avec la Direction de l'urbanisme. C'est une école où nous pouvions accueillir autre chose, d'autant plus qu'on sait ce que sont les durées d'installation : elles sont toujours dépassées. D'ailleurs, il faudra sans doute bâtir de nouveaux bâtiments scolaires et ces logements sociaux peuvent également être construits ailleurs, par exemple à l'endroit que j'évoquais tout à l'heure.

Enfin, j'apprends fortuitement (là encore, quelle que soit la Direction vers laquelle on se tourne à la Mairie de Paris, on est vraiment devant le fait du prince, on nous impose sans nous informer : il n'y a pas le moindre effort

d'information) parce que ce n'est pas dans le projet de délibération, ce n'est pas dans nos échanges, ni dans les échanges qui ont eu lieu récemment lors de réunions à l'Hôtel de Ville, que le Centre sur lequel on nous demande de nous prononcer fonctionne déjà, depuis le 1^{er} septembre, et qu'il reçoit cent cinquante personnes par jour. Je vous pose la question : à quoi servons-nous ? A quoi sert ce Conseil d'arrondissement ? Ne perdez pas votre temps, Madame VERSINI ; restez dans votre bureau à traiter vos dossiers. Venir ici pour nous faire voter un projet de délibération autorisant ce bâtiment à être un centre de distribution alimentaire alors qu'il fonctionne déjà depuis près de dix jours, c'est beaucoup de travail inutile.

Ce n'est pas tout, malheureusement la liste des reproches ne s'arrête pas là, j'en suis désolé. Je vais aller jusqu'au bout, car ça en dit long sur les méthodes qui sont les vôtres. J'apprends « par la bande », comme on dit, que cette école va accueillir la journée la nouvelle coordination des maraudes de tout Paris, dirigée par le SAMU social. Ce n'est pas non plus dans le projet de délibération, ce n'est pas dans les échanges, ce n'est pas dit dans les réunions. Mercredi dernier, pas moins de trois élus du XVe (pour montrer l'intérêt que nous portons à ces préoccupations et aux dossiers que vous portez, Madame) et pas des moindres puisqu'il s'agit de Sylvie CEYRAC, Youma NIARE et Marc ESCLAPEZ me représentaient à la réunion à l'Hôtel de Ville sur cette coordination des maraudes à laquelle nous voulons participer, nous sommes impliqués. Pas une minute, pendant cette réunion qui a dû durer deux heures, la localisation dans le XVe de la coordination des maraudes de tout Paris dans ce bâtiment n'a été évoquée. Franchement, la liste des reproches est longue, mais n'est-elle pas justifiée ? Pour terminer, parce que nous sommes toujours positifs, par esprit de responsabilité, c'est comme ça que nous fonctionnons (on a peut-être tort d'ailleurs), on va travailler avec Aurore qu'on apprécie par ailleurs et que j'aidais bien avant que vous existiez pour que tout se passe pour le mieux. J'ai confiance en cette grande institution caritative qui siège dans le XVe mais qui essaime et rayonne bien ailleurs. Cela n'autorise pas à faire n'importe quoi, à bafouer la démocratie locale et à ne jamais respecter le XVe, ni ses habitants. Madame VERSINI.

Madame VERSINI : C'est très amusant, puisque vous êtes administrateur d'Aurore, vous êtes donc en charge de cela par délégation. Vous me reprochez que votre association ne vous ait pas prévenu. Tout cela devient un peu ridicule. Je vous répète qu'il s'agit d'une mise à disposition temporaire et cette mise à

45

disposition, à ma connaissance (mais vous pourrez le vérifier en appelant M. Eric PLIEZ, Directeur général), ne pose aucun problème dans le quartier, je pense que c'est ce qui est important, et permet à différentes personnes, dont des habitants en difficultés du XVe, de bénéficier de cette distribution alimentaire.

Je ne vous ferai pas le plaisir de ne pas venir, je viendrais une fois par mois pour vous entendre salir et salir, dire et redire. Mais vous ne me convaincrez pas car bien avant vous j'étais...

Monsieur le Maire : Je ne redonnerai pas la parole à Madame VERSINI puisqu'elle persiste à ne pas vouloir nous écouter, ni nous entendre, encore moins nous comprendre. Il ne s'agit pas de discuter du principe de la distribution d'aide alimentaire, j'ai même fait une proposition à laquelle elle ne répond pas et qui me paraissait utile et opportune, et dans l'intérêt de tous, mais ça c'est trop demander. Deuxièmement, elle a l'air de mal connaître le fonctionnement de l'association Aurore qui est une association qui est entièrement financée par l'Etat et la Ville de Paris, qui relève de ces deux autorités et dans laquelle nous sommes des dizaines de membres du Conseil d'administration. Cela étant, vous avez raison : je prends l'occasion de votre observation pour écrire et faire la remontrance à la direction de l'association Aurore, que nous avons pourtant rencontrée récemment, avec toutes les actions qu'elle mène dans le XVe et ailleurs, pour ne pas nous avoir informés en bonne et due forme de ce projet, qui est un projet de la Ville de Paris. Que je sache, le bâtiment n'appartient pas à Aurore, l'association va où on lui dit d'aller. Il appartient à la Ville de Paris.
Madame CEYRAC.

Madame CEYRAC : Je voudrais revenir sur cette réunion de mercredi dernier, où nous étions avec mes deux collègues, sur la réorganisation des maraudes. Il était très facile pour vous-même ou quelqu'un de votre Cabinet (ils sont toujours assez nombreux d'ailleurs) de nous faire part de l'installation de ce Centre. Il me semblait que nos relations, en tout cas en ce qui me concerne, étaient beaucoup plus honnêtes et amicales presque. Je ne comprends pas très bien pourquoi tout se passe en-dehors de nous et je le regrette beaucoup.

Concernant la solidarité, le XVe arrondissement sait ce que c'est. Nous n'avons pas attendu qu'on vienne nous donner des leçons. La solidarité dans le XVe, ce sont des maisons relais, des résidences sociales pour près de deux mille cinq

cents personnes. Ce sont plusieurs immeubles d'hébergement pour des femmes victimes de violence. La solidarité dans le XVI^e, ce sont des maraudes de bénévoles et une maraude professionnelle qui tournent, et qui tournent ensemble et bien. La solidarité dans le XVI^e, c'est une bagagerie de cinquante casiers : c'était la deuxième bagagerie installée dans Paris. La solidarité dans le XVI^e, ce sont l'aide aux sans-abris et le relais « logement » que vous avez installé sans nous en informer ; c'est aussi un accueil de jour. La solidarité dans le XVI^e, ce sont trois centres d'hébergement d'urgence, comme celui dont nous avons parlé tout à l'heure, qui accueillent près de trois cents personnes. C'est aussi la Péniche du Fleuron qui accueille chaque jour cinquante hommes, et ce depuis déjà plus de dix ans. C'est aussi un centre du SAMU social installé pour dix-huit mois et qui est là depuis cinq ans, qui doit normalement partir d'ici la fin du mois, on va bien voir. La solidarité dans le XVI^e, c'est aussi l'opération « Hiver solidaire » sur certaines paroisses qui accueillent environ trente personnes sur l'arrondissement, non seulement pour les héberger le soir et les nourrir, mais également pour les faire repartir sur un bon chemin. En période de grand froid, la Mairie ouvre également une salle qui peut accueillir une quinzaine de personnes. La solidarité dans le XVI^e, c'est un « Easy familles », vous savez comme moi qu'il n'y en a que deux à l'heure actuelle à Paris. La solidarité dans le XVI^e, c'est la distribution alimentaire : avant le centre Citerne, d'autres le faisaient depuis longtemps, comme le relais Frémicourt, les Restos du Cœur ou Août Secours Alimentaire l'été lorsque les autres associations peuvent être fermées. La solidarité dans le XVI^e, c'est aussi une épicerie sociale gérée par la Croix Rouge et ce sera la première épicerie sociale qui accueillera des étudiants. La solidarité dans le XVI^e, ce sont des repas chauds assis chaque soir de semaine, qui accueillent chaque soir cent quinze à cent trente personnes. C'est aussi un petit déjeuner solidaire chaque mois à la Mairie. La liste est longue : alphabétisation, cours de français et de langues étrangères, associations pour l'emploi, etc. Je pourrais continuer encore très longtemps.

Ceci n'est pas un catalogue, mais la réalité de notre arrondissement. Des centaines de bénévoles agissent auprès des personnes les plus en difficultés, les plus précaires. Ils ne ménagent ni leur temps, ni leur soutien, et ce très souvent dans une grande discrétion. Je pense que nous pouvons leur rendre hommage et les en remercier. Je peux dire vraiment que le XVI^e est un arrondissement solidaire et j'en suis très fier.

Monsieur le Maire : Nous allons soumettre aux voix cette délibération avec un avis défavorable.

Le projet de délibération est rejeté.

Monsieur le Maire : Avant d'évoquer les délibérations inscrites au Conseil départemental ayant un intérêt local et portées à la connaissance du Conseil d'arrondissement, et donc non soumises au vote, je vous propose d'étudier la délibération proposée par la procédure d'urgence.

34. 2016 DDCT 80 - Subventions au titre de la dotation exceptionnelle - Initiatives d'arrondissement Euro 2016 (19 519 euros) à huit associations œuvrant dans les VIe, XIIe, XIVe, XVe et XXe arrondissements de Paris

Monsieur le Maire : Concernant le XVe arrondissement, la subvention concerne ACP15 pour un montant de 5 000 euros.

Je vais maintenant soumettre globalement à votre vote les délibérations n'ayant pas appelé de débat. Je vous invite à un vote positif.

Les projets de délibérations sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant étudier des délibérations inscrites au Conseil départemental ayant un intérêt local et portées à la connaissance du Conseil d'arrondissement. Elles ne sont pas soumises au vote.

35. 2016 DASES 312-G - Subventions (montant total 34 500 euros) à sept associations pour leurs actions d'offre culturelle et de loisirs en direction des personnes âgées

Monsieur le Maire : Pour le XVe, il s'agit de l'association Foranim pour 2 000 euros.

36. 2016 DASES 317-G - Subvention (758 053 euros) et convention dans le cadre du projet « Hôpital Saint-Michel » à la fondation OVE, à l'association ARCHE à Paris, la fédération française Sésame - Autisme 75 (15^e)

Monsieur le Maire : Madame CEYRAC.

Madame CEYRAC : A l'origine, il s'agissait d'un magnifique projet : le village Saint-Michel, une place de village autour de laquelle étaient articulés EHPAD et établissements sanitaires permettant ainsi rencontres et échanges des diverses populations. A cause de la baguette non-magique de la Ville, c'est devenu un ensemble compact et dense de structures médico-sociales au milieu de plus de cent logements sociaux et de quatre-vingt-treize logements en accession à la propriété. Il n'en reste pas moins que, si le charme a disparu, les équipements qui vont être livrés très prochainement en font un ensemble particulièrement intéressant à destination d'un public fragile. Je rappellerai rapidement ce qui va ouvrir : un EHPAD de quatre-vingt places ; un foyer d'hébergement pour jeunes adultes ayant un handicap mental, géré par l'Arche ; deux foyers d'accueil médicalisés, un de quatorze places et un de trente-huit places ; et un foyer d'accueil médicalisé de vingt-cinq places pour des personnes autistes ; un institut médico-éducatif, pour des adolescents atteints d'autisme ; et un SESSAD de trente-deux places ; un centre médico-pédagogique de vingt-cinq places ; et une crèche pour l'accueil d'enfants handicapés. C'est un très beau projet qui aurait pu être encore plus magnifique. Il va ouvrir sans doute très prochainement : certainement à partir du mois de novembre, selon les dernières informations. Nous ne pouvons que nous en réjouir, même si une physionomie qui aurait pu être beaucoup plus agréable, sympathique et aérée, n'a pas pu voir le jour.

Monsieur le Maire : Madame TYSSANDIER.

Madame TYSSANDIER : Bien entendu, en tant qu'adjointe aux personnes en situation de handicap et à leurs familles, je ne peux que me réjouir de l'arrivée très prochaine, comme nous l'a précisé Madame CEYRAC, des différentes structures au bénéfice et au service des populations les plus fragiles, notamment des populations en situation de handicap, au sein du village Saint-Michel. Nous travaillons en étroite collaboration depuis plusieurs mois avec les associations, que ce soit Autisme 75, l'Arche à Paris ou encore la fondation OVE, pour être pleinement opérationnels dès la fin de l'année et répondre ainsi aux besoins des personnes et des familles. J'en profite pour vous annoncer deux autres bonnes nouvelles dans le domaine du handicap et de la protection des personnes les plus fragiles, avec notamment le lancement le 4 octobre prochain du Conseil Local du handicap, qui aura vocation notamment à réunir en son sein toutes les

associations, les structures et institutions qui œuvrent au sein du XVe pour mieux insérer les personnes en situation de handicap. Nous travaillerons sur plusieurs problématiques : accessibilité, mieux vivre ensemble, etc. Nous aurons l'occasion d'en reparler le 4 octobre. J'invite toutes les personnes présentes dans la salle à venir nombreuses : ce sera le 4 octobre à 18 heures 30 à la Mairie. La deuxième bonne nouvelle concerne la publication très prochaine du guide local de la santé mentale au sein du XVe, qui est très attendu par les professionnels et les usagers.

37. 2016 DEVE 10-G - Subventions (18 635 euros) et avenant à la convention avec l'association Espaces pour la réalisation d'un projet d'insertion professionnelle par l'entretien d'espaces de la Petite Ceinture ferroviaire (15^e)

Monsieur le Maire : Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Sur le fond, je souscris à la proposition qui nous est faite de proroger la convention d'entretien de la PC 15 par l'association Espaces. Je rappelle que l'association Espaces permet à nos concitoyens en grandes difficultés de se réinsérer et d'être accompagnés vers le chemin de l'emploi, tout en assurant la propreté de la petite ceinture et la préservation de la biodiversité. En revanche, la rédaction de cette délibération ne me satisfait pas sur un point majeur : je déplore que la Mairie de Paris s'entête à mettre en avant le principe de réversibilité de la petite ceinture afin de « *ne pas obérer les potentiels de transport pour le futur* ». Je rappelle une nouvelle fois que, si la réversibilité est un impératif pour la SNCF et pour la majorité municipale parisienne, nous y sommes pour notre part totalement opposés. Outre le fait que cette réversibilité est dénuée de sens, compte tenu de la proximité des immeubles d'habitation, elle interdit tout projet d'envergure, comme la création d'un boucle cyclable périphérique qui favoriserait l'essor des mobilités douces à Paris. Cette délibération me donne également l'opportunité de rappeler notre souhait de voir reliées sur un même linéaire les rues Olivier-de-Serres et Dantzig par l'aménagement, la sécurisation et l'ouverture du tunnel de Vaugirard. J'ignore où en sont les nouvelles études qui devaient être conduites

50

pour la faisabilité de ce projet. En tout état de cause, il serait incompréhensible que la traversée d'un tunnel de trois cents mètres ne puisse être réalisée, alors que l'ouverture aux piétons du tunnel des Tuileries de huit cents mètres de long ne semble pas poser de problème à l'exécutif parisien. Enfin, je renouvelle pour la nième fois notre souhait que les ouvrages d'art, la surface de l'ensemble des ponts et les murs de soutènement de la petite ceinture fassent l'objet d'un entretien plus satisfaisant. Ce sont des compétences relevant désormais, a priori, de la municipalité, il convient de mettre un terme à la partie de ping-pong qui se joue entre la Ville et la SNCF, et d'engager les travaux de ravalement tant attendus par les riverains. J'espère que nous serons enfin entendus.

Monsieur le Maire : Monsieur ROCHE-NOEL.

Monsieur ROCHE-NOEL : Je m'associe évidemment à ce que vient de dire notre collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE sur ce qu'apporte l'association Espaces à l'entretien de la petite ceinture, ce qui était tout à fait satisfaisant. Je profite de cette délibération, qui n'est pas soumise au vote, pour faire trois incises, les plus courtes possible.

La première est que les habitants du sud-ouest du XVe, en particulier du quartier Citroën-Boucicaut sont très attentifs à l'ouverture du prochain tronçon de la petite ceinture, dans sa partie promenade végétalisée, c'est-à-dire le tronçon qui va de la place Balard à la rue Ernest-Hemingway, au niveau du Ministère de la Défense puisque (on ne le rappellera jamais assez) le projet initial consistait à relier le parc Brassens au parc André-Citroën, et non de s'arrêter en « rase campagne » au niveau du viaduc d'un côté et au milieu d'une résidence sociale de l'autre.

Le deuxième point concerne l'animation « coulée douce » qui a été prévue dans le cadre de la nouvelle convention de sur-affectation sur la petite ceinture. Dans le courant de l'année prochaine, une animation sera sans doute mise en place sur le viaduc et le petit bois, au niveau de la place Balard, sur la petite ceinture du XVe. On voit évidemment d'un œil favorable le principe d'une animation à cet endroit. Toutefois, il faut rappeler ici que cette animation ne devra aucunement être source d'atteinte à la biodiversité de la petite ceinture (on peut espérer que les précautions seront prises) mais surtout à la tranquillité des riverains : on imagine bien, dans cet endroit qui fait face à la place Balard d'un côté et aux logements du boulevard Victor de l'autre, qu'une activité sur une base quotidienne avec du

bruit serait source de désagrément. Les habitants subissent déjà les désagréments de la circulation automobile.

Le troisième point que je souhaitais soulever vise à appuyer ce qu'a très bien dit notre collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE s'agissant de l'entretien du viaduc. On voit bien qu'il y a un jeu un peu étrange de la part de la Ville qui d'une part s'engage, avec SNCF-Réseaux et SNCF-Immobilier, dans la valorisation de la PC 15, ce qui est évidemment tout à fait souhaitable, mais qui d'autre part rechigne lorsqu'il s'agit d'entretenir le viaduc ou le talus. On pense évidemment au viaduc de la place Balard : j'engage tous les représentants de la majorité de la Mairie de Paris à se rendre place Balard et à constater l'état pitoyable de cet accès majeur de Paris, à cent mètres du nouveau ministère de la Défense. Allez voir également l'état de la surface du viaduc, que ce soit rue Desnouettes ou rue Vaugirard, où ce n'est évidemment guère mieux. J'ajoute qu'un projet a été sélectionné dans le budget participatif pour être soumis au vote, qui s'appelle « Paris pour les piétons », dans lequel est incluse la partie basse de la rue Vaugirard. Il me semble tout à fait souhaitable que, si on s'engage dans la valorisation du sud-ouest du XVe, la Ville prenne ses responsabilités, en lien avec les propriétaires des emprises, et entretienne enfin ces viaducs qui sont tagués, qui ne sont vraiment pas beaux à voir et qui ne sont pas dignes d'une entrée de Paris comme devrait l'être celle du XVe.

Monsieur le Maire : Monsieur DARGENT.

Monsieur DARGENT : Je me réjouis tout d'abord que cet aménagement fasse l'unanimité. On dit souvent ici que le XVe arrondissement est maltraité : en matière de conversion de la petite ceinture ferroviaire en coulée verte, le XVe a été prioritaire. Vous voyez, Monsieur le Maire, que le XVe n'est pas toujours maltraité, au contraire : parfois, il peut bénéficier avant les autres d'un aménagement qui est d'ores et déjà extrêmement apprécié.

Monsieur le Maire : Pas assez souvent. Monsieur DARGENT.

Monsieur DARGENT : Je me réjouis également que ceux qui, dans votre groupe, voici quelques années, souhaitaient que le tramway soit réalisé sur l'emprise de la petite ceinture et non sur le boulevard des Maréchaux aient eu tort. La Ville a fort justement laissé cette emprise libre, ce qui permet aujourd'hui d'y faire un espace de détente unanimement apprécié. Ensuite, je voudrais rassurer

Madame de CLERMONT-TONNERRE : la réversibilité est une exigence de la SNCF. La petite ceinture, telle qu'elle est aménagée aujourd'hui, nous convient tout à fait et nous souhaitons qu'elle reste dans cet état. Je veux dire également que nous partageons les propositions d'extension, mais tout cela à un coût. Comme je le disais à l'instant, les autres arrondissements n'ont pas tous eu notre chance et il faut faire des extensions progressives. Enfin, sur les questions de l'entretien, je partage (une fois n'est pas coutume) ce que vient de dire Monsieur Alphée ROCHE-NOEL.

Monsieur le Maire : Je me dois de préciser un point historique, concernant ma position sur le tramway. J'ai toujours été favorable à la création d'un tramway, mais ce n'est pas parce qu'on est favorable au principe de la création d'un tramway qu'on est favorable à tous les tramways qui sont présentés par telle ou telle administration ou entreprise. Bien avant que vous soyez élu d'ailleurs, je me souviens que, sous une mandature antérieure, l'équipe du Maire de l'époque, Jean TIBERI, était venue présenter ici-même un projet d'aménagement de la petite ceinture en coulée verte (ça ne date donc pas d'hier) qui avait été approuvé par notre Conseil. Ça remonte évidemment à une époque antérieure. Cela veut dire que ce projet était consensuel. Ce que nous avons contesté (je ne vais pas refaire le débat) pour un certain nombre d'entre nous, peut-être même pour la majorité, c'est que ce tramway ait été installé en axial et non pas en latéral, on peut toujours discuter des détails. Il n'a jamais été proposé par aucun d'entre nous que ce tramway soit installé sur la petite ceinture ferroviaire, mais simplement qu'il soit installé en axial plutôt qu'en latéral sur les boulevards extérieurs, afin de moins gêner la circulation. Monsieur BAUPIN en a décidé autrement avec Monsieur DELANOË, très bien. Mais c'est cela qui s'est passé à l'époque, je voulais juste rappeler ce point historique.

Quant au reste, nous nous réjouissons bien sûr de l'aménagement de la petite ceinture, mais ce n'est pas pour autant que nous ne souhaitons pas aller encore plus loin avec l'aménagement du tunnel, avec la liaison entre le parc Georges-Brassens et le parc Citroën (à laquelle Madame HIDALGO est également favorable). Il y a encore des choses à faire et tout ce qui a été dit est nécessaire.

Nous allons maintenant passer à la partie de notre Conseil concernant les vœux.

38. Vœu à la Maire de Paris et au Préfet de Police déposé par Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Sylvie CEYRAC, Valérie GIONANNUCCI, Olivier RIGAUD, Daniel-Georges COURTOIS, Maud GATEL et les élus du groupe Les Républicains et du groupe UDI-Modem relatif à la préservation de la chapelle Sainte-Rita

Monsieur GOUJON : Madame CEYRAC

Madame CEYRAC : La chapelle Sainte-Rita n'est peut-être pas très grande, elle n'est peut-être pas en très bon état, mais c'est cependant un bâtiment important. C'est un point de repère marquant l'identité du quartier depuis plus d'un siècle et c'est aussi un élément du patrimoine du XVe. Elle a été rachetée par un promoteur pour y construire un immeuble d'une vingtaine de logements, dont des logements sociaux et un parking, dont l'esthétique est contestable. C'est pour toutes ces raisons que nous nous opposons à la démolition de cette chapelle. Des décisions contradictoires de justice ont amené à son évacuation le 3 août dernier à l'aube, pendant la célébration de la messe. Trois compagnies républicaines de sécurité (il fallait au moins cela pour des personnes qui étaient en train de prier) sont intervenues de façon brutale et violente, traînant le prêtre hors de l'église, ainsi que certains de mes collègues, ceints pourtant de leur écharpe. Et cela au lendemain de l'assassinat du père HAMEL à Saint-Etienne-du-Rouvray, alors que notre pays était profondément bouleversé. Tout cela était d'autant plus grave et lamentable.

Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR et les élus du groupe Les Républicains et UDI-Modem formulent le vœu que la Maire de Paris et le Préfet de Police mettent en œuvre tout moyen pour empêcher la destruction de Sainte-Rita, comme de nombreux habitants du XVe le demandent, et plus largement encore sur l'ensemble de Paris et la région parisienne.

Monsieur le Maire : Monsieur RIGAUD

Monsieur RIGAUD : Dans ce dossier, nous constatons qu'il n'y a aucune fatalité devant conduire à la destruction de l'église. D'autres solutions sont bel et bien envisageables. En effet, plusieurs communautés religieuses, notamment des orthodoxes, des coptes et des catholiques ont manifesté leur souhait de

racheter l'église pour la préserver dans sa forme actuelle et la réhabiliter. Par ailleurs, nous sommes très surpris que le promoteur Lamotte ait pu revendiquer depuis plusieurs mois la propriété du bien, alors que le 3 août dernier, nous étions devant l'église avec plusieurs élus, jour de l'expulsion des occupants de cette église, l'huissier mandaté admettait agir au nom de son client l'Association des Chapelles Catholiques et Apostoliques, toujours propriétaire du bien, le promoteur Lamotte n'ayant signé qu'une promesse de vente.

A propos de ce promoteur, revenons quelques mois en arrière. En octobre 2015, celui-ci avait confié la phase de démolition de l'église à une entreprise qui a été doublement verbalisée par la Préfecture de Police et la Mairie de Paris pour irrégularité dans la préparation du chantier et pour mise en danger du public. Vous-même, Monsieur le Maire, vous avez été menacé par un des ouvriers. Nous étions alors le 6 octobre 2015. Propriété revendiquée à tort, mauvais choix de sous-traitants nous invitent donc à la prudence.

Par ailleurs, il est des plus surprenants que le Préfet de Police ait apporté à l'huissier le concours de la force publique alors que le TGI admettait que l'expulsion de l'église pouvait entraîner un désordre, un trouble à l'ordre public plus grave pour la collectivité que l'occupation de l'église. Un comble en période d'état d'urgence. Par ailleurs, comment justifier cette intervention du 3 août, alors que vous aviez manifesté, Monsieur le Maire, auparavant auprès du Préfet de Police votre objection à toute expulsion et que vous étiez en vacances. Certes, votre Directeur de cabinet a été prévenu par celui du Préfet de Police, mais la veille au soir, à vingt heures passées. Vous n'étiez pas en vacances, Monsieur le Maire ? Je vous prie de bien vouloir m'excuser.

A propos de cette expulsion, ce fut une expulsion musclée et un précédent sous la cinquième République : comme l'a dit notre consœur Sylvie CEYRAC, un prêtre tiré au sol et l'usage de gaz lacrymogènes alors que des messes étaient célébrées dans l'église et que les occupants n'opposaient aucune résistance autre que pacifique. Rappelons enfin les recours relatifs à la présence d'amiante dans le bâtiment et l'opposition à la destruction de l'église que ne cesse de manifester l'équipe municipale de notre arrondissement.

Monsieur le Maire : Monsieur BAGHDAD

Monsieur BAGHDAD : La position de notre groupe est d'être contre ce vœu, comme vous pouvez vous en douter, pour plusieurs raisons. Il est fait mention d'une « chapelle Sainte-Rita », mais il ne s'agit aucunement d'une chapelle. Ce n'est pas une chapelle, elle n'est plus consacrée, elle n'est pas reconnue par le Vatican.

Monsieur le Maire : Vous êtes prêtre ou évêque ? C'est vous qui consacrez ?

Monsieur BAGHDAD : Je suis informé, c'est tout. Excusez-moi d'être informé.

Monsieur le Maire : Vous êtes mal informé.

Monsieur BAGHDAD : Elle n'est pas reconnue par le Vatican. Elle est en-dehors du culte du Vatican. Cette évacuation a été demandée par l'Association des Chapelles Catholiques. La Mairie de Paris n'a rien à voir avec ce sujet. Il s'agit juste du respect d'une décision de justice du Tribunal de Grande Instance. Je m'étonne que des républicains, des élus qui doivent montrer l'exemple aux concitoyens en termes de respect des décisions de justice s'opposent à ces décisions de justice. Des recours peuvent être faits, il y a d'autres voies. S'opposer physiquement, en portant l'écharpe, ce n'est pas ma conception de l'exemplarité qui doit être donnée du respect de la justice. Chacun fait comme il veut.

Il n'y avait pas de messe puisque, encore une fois, elle n'est pas consacrée. Ça n'a donc aucun sens : il n'y a pas de messe. Ensuite, vous dites que c'était de simples et gentilles personnes qui priaient calmement. Peut-être que vous pouvez considérer que l'Action Française est gentille, sympathique et qu'elle est très bienveillante. L'Action Française était présente. Des fondateurs du site islamophobe Riposte Laïque étaient présents. Des personnes proches de Monsieur SORAL étaient présentes. Vous pouvez jouer les naïfs en disant qu'il faut protéger cette église, mais vous ne pouvez pas ne pas voir que cette église est utilisée par les plus fondamentalistes catholiques parfois, et racistes aussi, comme un levier...

Monsieur le Maire : C'est grave. Attention car cela peut être diffamatoire. Vos propos sont enregistrés, ils peuvent être diffamatoires. Mais faites ce que vous voulez.

Monsieur BAGHDAD : Je peux être diffamatoire en relisant des *tweets* qui ont été mentionnés par des personnes de l'Action Française, des proches d'Alain SORAL. Eux sont racistes, ont une action raciste. Certains ont des propos racistes, infamants et utilisent cette église comme prétexte pour asseoir une autorité et agir à des fins qui ne sont pas du tout respectables.

Monsieur le Maire : Monsieur BAGHDAD est victime (je le pense et l'espère car c'est une personne de bonne foi) de la désinformation, de la propagande policière de la Préfecture de Police et du Ministère de l'Intérieur. Je ne veux pas croire qu'il agisse et intervienne par anticléricalisme militant. Là-dessus, je voudrais donner un certain nombre d'éléments qui sont en ma connaissance. Cela fait maintenant près de quatre ans que je suis ce dossier, je ne m'en suis pas préoccupé juste au moment où les CRS donnaient l'assaut, où le Préfet de Police publiait un communiqué tout à fait mensonger, et je l'ai dit au Préfet de Police d'ailleurs. Ce n'est pas diffamatoire car je le prouve, c'est très facile, mais je ne débats pas avec Monsieur DARGENT une fois de plus.

Je voudrais simplement dire une chose essentielle qui n'a pas été beaucoup rappelée par la gauche dans ce débat. Si nous avons pris le parti de défendre cette chapelle (je maintiens le titre de chapelle), c'est parce que nous sommes ici, en tout cas une partie de cette majorité, des défenseurs du patrimoine architectural de notre arrondissement et de la sauvegarde de son urbanisme. Vous vous souvenez peut-être des lettres que j'ai adressées les 15 mai et 22 novembre 2012, par lesquelles je donnais les raisons de mon opposition à cette destruction, considérant que d'un point de vue architectural, ce projet n'était absolument pas adapté au paysage urbain. On ne le dit pas mais je voudrais le rappeler : il est prévu sur sept étages, avec une façade massive et terne, type blockhaus, percée d'ouvertures genre meurtrières, ce qui ne me paraissait pas (mais tous les goûts sont dans la nature) le meilleur bâtiment pour remplacer une église. J'ai donné un avis défavorable au permis de démolir et au permis de construire, hélas autorisé par le Maire de Paris de l'époque qui est décisionnaire en dernier ressort. Le Conseil d'arrondissement du XVe, je vous le rappelle (il existe même si on n'en tient pas compte dans certains lieux), a exprimé majoritairement son opposition à la démolition de l'édifice le 5 novembre 2012, que le Conseil de Paris a bien sûr approuvée, à l'initiative du Maire de Paris, le 13 novembre suivant. Nous exprimions notre opposition parce qu'il s'agissait d'une chapelle édifiée entre 1898 et 1903, patrimoine ancien, à l'occasion de l'exposition universelle. C'est d'ailleurs le premier édifice à allier le

béton au néo-gothique. Pour beaucoup, cet édifice, même s'il n'est peut-être pas classé monument historique...

Monsieur DARGENT veut détruire tous les bâtiments qui ne sont pas classés par la Commission du Vieux Paris. Sauf que quand les bâtiments sont classés par la Commission du Vieux Paris, il les fait détruire quand même. C'est dommage, je regrette vraiment que les déclarations de Monsieur DARGENT ne soient pas plus popularisées dans notre arrondissement, qu'elles ne soient pas plus entendues, notamment par les gens des quartiers. C'est formidable. Ce qui veut dire que tous les bâtiments qui ne sont pas classés par la Commission du Vieux Paris peuvent être démolis, ils n'ont aucun intérêt. Je remarque une autre chose : quand la Commission du Vieux Paris, qui a été d'ailleurs totalement squattée par la Mairie, protège un bâtiment, il est quand même démolit. C'est quand même bizarre.

En tout cas, contrairement à ce qui est dit, ce bâtiment est le premier édifice à allier le béton et le style néo-gothique. Pour beaucoup, mais peut-être pas pour les membres de la Commission du Vieux Paris, il représente un intérêt historique et patrimonial. Quand vous interrogez les habitants, c'est un lieu de mémoire, un point de repère, un marqueur de l'identité du quartier. D'ailleurs, à l'époque, plus d'un millier de pétitionnaires (qui n'y connaissent rien bien sûr à l'architecture, qui n'y connaissent rien à leur quartier) qui se sont mobilisés pour défendre cette église, en-dehors de toute question religieuse qui n'avait rien à voir avec le sujet.

Je considère que notre arrondissement a suffisamment été altéré par un bétonnage massif, qu'on peut constater tous les jours et de plus en plus d'ailleurs, pour qu'on puisse préserver un certain nombre de vestiges du passé, même si ce n'est pas la cathédrale Notre-Dame. Nous nous opposons donc au saccage du patrimoine du XVe. C'est le premier point.

Puisque vous évoquez l'aspect religieux, que je n'avais pas l'intention d'évoquer particulièrement mais vous n'êtes intervenu que là-dessus, vous êtes maintenant arbitre des élégances religieuses à gauche, c'est nouveau, c'est intéressant. Je voudrais quand même vous donner un certain nombre d'informations que vous n'avez peut-être pas. D'abord, quelles que soient les personnes qui occupent cette église (ça aurait été une synagogue, une mosquée ou un temple, la réaction aurait été exactement la même de la part du Maire du XVe et des élus qui sont ici), est-ce qu'il est tout à fait normal qu'une expulsion se déroule sans sommation, sans aucun ménagement pour des fidèles qui sont rassemblés pendant

une messe ? Peut-être peut-on considérer que cette messe n'est pas la messe que vous souhaitez, je n'en sais rien. Je ne m'immisce pas du tout là-dedans. Je dis simplement que des religieux pratiquaient une messe. D'ailleurs, je le dis au passage pour que vous ne disiez pas n'importe quoi, je me suis entretenu tout l'été avec l'archevêché, je me suis quand même un petit peu renseigné.

Monsieur DARGENT, est-ce que vous avez eu l'évêque et l'archevêque de Paris ? Est-ce que vous avez eu l'évêque auxiliaire ? Je les ai eus plusieurs fois au cours de l'été, ainsi que la moitié des prêtres du diocèse, avec l'aide également de certains de mes collègues car ils sont nombreux. Le prêtre qui faisait la messe est parfaitement reconnu par le Vatican. C'est un prêtre catholique qui fait une messe qui est tout à fait valide, qu'il s'agisse de la messe, de la communion et également des sacrements. Il professe dans un autre centre dans Paris et les sacrements sont régulièrement enregistrés dans la paroisse où est ce centre. Quand je parle de sacrements, c'est-à-dire les mariages, les baptêmes, etc. C'est donc un prêtre catholique, reconnu par l'église catholique et par le Vatican, même si ce n'est pas un prêtre rattaché au diocèse de Paris puisqu'il est directement rattaché au Vatican depuis la résorption du schisme par le pape Benoît XVI voici quelques années. Ce que je dis, je peux le prouver puisque c'est l'archevêque de Paris et l'évêque auxiliaire, ainsi que plusieurs prêtres qui me l'ont confirmé.

Où étiez-vous hier soir, Monsieur DARGENT ? Ce n'est pas pour m'immiscer dans votre vie personnelle. Hier soir, j'étais avec Monseigneur André Vingt-trois, avec l'archiprêtre recteur de la cathédrale de Paris et avec Monseigneur GOLLNISCH, vicaire de l'Ordre d'Orient, et quelques autres encore. Nous avons évoqué cette affaire car je savais que nous aurions à en discuter ce soir. Si vous les connaissez, ils me semblent être des autorités au moins aussi informées que vous sur les affaires religieuses : vous pouvez les interroger personnellement. Je vous dis exactement ce qu'ils m'ont dit, pas seulement hier soir mais pendant tout l'été.

Monsieur DARGENT et Monsieur BAGHDAD considèrent comme parfaitement normal qu'on évacue de cette façon, en gazant les fidèles en prière, en traînant un prêtre par terre dans une église. D'ailleurs, ce serait un imam ou un rabbin, ce serait exactement pareil. Petit détail qui a son importance : le lendemain même des obsèques du Père HAMEL égorgé à Saint-Etienne-du-Rouvray, obsèques en présence du Ministre de l'Intérieur. Le soir même, on voit à la télévision des images du Ministre de l'Intérieur en prière à l'église de Saint-Etienne-du-

Rouvray pour les obsèques du Père HAMEL et le lendemain, on voit une compagnie de CRS (pas trois, ma chère collègue), la 8, qui expulse sans ménagement les fidèles d'une église qui prie et qui, même si vous contestez ces prières (vous êtes sûrement très connaisseur là-dessus) n'étaient pas en train d'envoyer des jets d'acide, des pavés ou des boulons, comme les manifestants de la CGT, les casseurs ou les ZADistes dans tel ou tel endroit. Ils étaient en prière. C'est le seul mal qu'ils font aux CRS. Pourquoi les élus étaient-ils là d'ailleurs ? Ils étaient là pour essayer de discuter, de négocier avec les forces de police en leur disant qu'il était possible que cette église soit évacuée autrement que par la force. Sauf que le commissaire qui dirigeait le service, sur ordre de la Préfecture de Police, n'a même pas laissé trente secondes la discussion se nouer. Des ordres ont été donnés aux CRS pour qu'ils traînent les élus par terre. Il y a ici, dans cette enceinte, des élus qui venaient, ceints de leur écharpe, pour discuter avec les forces de police et le commissaire, qui ont été traînés par terre et qui ont d'ailleurs porté plainte. Il y a des films. Je signale que la vidéo où on voit des élus traînés par terre a été visionnée cent cinq mille fois. Ce qui veut dire que l'émotion a été assez forte. Ces élus ont, à juste titre, porté plainte contre le Préfet de Police pour brutalité. Une compagnie de CRS alors que notre commissariat est en déficit d'une centaine de policiers, chacun appréciera.

En tout cas, mon propos, contrairement à ceux de la gauche, n'est pas de me mêler de questions religieuses, mais de m'indigner de cette brutalité et de cet emploi peut-être abusif de la force. Sans aucune urgence d'ailleurs puisque les décisions de justice (Monsieur RIGAUD l'évoquait) ont été totalement contradictoires dans cette affaire. La dernière décision, du Conseil d'Etat, offrant le choix au Préfet de Police de contester l'ordonnance d'expulsion, considérant la défense du Préfet de Police, qui était représenté à l'audience pour demander qu'il n'y ait pas d'expulsion, parce qu'il considérait qu'il y aurait un désordre public supérieur au maintien dans les lieux de ces personnes qui ne faisaient pas beaucoup plus de mal que de prier de temps en temps. D'ailleurs, les décisions de justice qui ne sont pas exécutées sont, même si on peut le regretter, très nombreuses. Le Préfet de Police m'a d'ailleurs toujours dit que, dans cette affaire, il ne ferait rien sans m'en prévenir. Il a juste attendu que je parte en congés pour évacuer brutalement, ce qui est d'autant plus dommage qu'il savait pertinemment que depuis plusieurs mois, avec un certain nombre de personnes ici, nous étions en train de discuter avec le promoteur et un certain nombre d'églises pour que celles-ci rachètent le site afin de conserver sa

vocation d'église, de chapelle. J'ai encore dans l'oreille les propos de l'évêque auxiliaire qui me disait que cette église n'a jamais été désacralisée. Ce n'est pas le Préfet de Police qui le dit. Le Préfet de Police, me semble-t-il, ne décide pas de la liturgie, ni de ce qu'est une église ou pas. Je trouve d'ailleurs absolument aberrant que, dans son communiqué de presse, il parle de désacralisation : cette église n'a pas été désacralisée. Le problème est qu'on ne sait pas de quelle façon elle a été consacrée à l'époque, mais elle n'a jamais été désacralisée par l'Eglise catholique. Quant à la propriétaire, dite « Association des Chapelles Catholiques et Apostoliques », elle n'a rien de catholique et d'apostolique puisqu'il s'agit d'une église schismatique, l'Eglise gallicane, qui n'est pas reconnue par le Vatican et qui est en train de solder ses derniers biens. Cette association est composée de trois personnes et elle est en train de solder son dernier bien qui est cette église, pour en faire je ne sais quoi d'ailleurs. C'est une église schismatique qui n'est pas reconnue par le Vatican, qui est l'Eglise gallicane, qui faisait d'ailleurs des messes des animaux avec un évêque autoproclamé qui est parti parce que les loyers n'étaient pas payés : l'association a expulsé son propre évêque qui ne payait pas ses loyers. Ceux qui occupaient l'église (assez curieusement, je vous le concède) étaient des prêtres reconnus par le Vatican, qui faisaient des messes officielles, même si elles ne sont pas diocésaines, alors que l'association propriétaire des Chapelles Catholiques et Apostoliques est une association loi 1901 qui n'est pas reconnue par l'Eglise catholique. C'est assez compliqué, je le concède, j'ai mis moi-même beaucoup de temps à m'y retrouver, n'étant pas un spécialiste. Voilà la situation.

Pour conclure sur une note positive, en tout cas pour ceux qui ne sont pas partisans du saccage de notre patrimoine culturel, voire culturel, les choses avancent et la réunion que j'envisageais entre le promoteur et différentes églises qui sont susceptibles de racheter ce bâtiment aura bien lieu dans le courant du mois de septembre.

Le vœu est adopté, la gauche votant contre.

**39. Vœu à la Maire de Paris et au Préfet de Police déposé par
Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Claire DE CLERMONT-
TONNERRE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Jérôme LORIAU,
Audrey LEVAVASSEUR, Gérard GAYET, Hubert MARTINEZ, Daniel-**

Georges COURTOIS et les élus du groupe Les Républicains relatif aux engagements annoncés lors de la mise en place de la « fans zone » du Champ-de-Mars

Monsieur le Maire : Madame LEVAVASSEUR

Madame LEVAVASSEUR : Un million deux cent vingt mille personnes sont entrées en un mois dans la fans-zone du Champ-de-Mars durant l'Euro 2016. Le XVe a vu chaque jour passer environ cent mille personnes dans ses rues. Sans nier le caractère festif de l'événement et tous les efforts déployés par les forces de l'ordre pour que les choses se passent au mieux, cela a tout de même eu des conséquences négatives, en partie pour le quartier. D'abord, les habitants ont dû subir beaucoup de nuisances sonores, avec les pétards et les cris ; olfactives également avec les urines. Ils ont également dû subir des contrôles et palpations lorsqu'ils voulaient sortir ou rentrer chez eux, c'était assez difficile. Ils ont aussi vu certaines détériorations dans le quartier, bien sûr sur le Champ-de-Mars en lui-même dont les pelouses vont être petit à petit remises en état, mais aussi sur les voies publiques, notamment sur l'avenue de la Motte-Picquet où subsistent encore de grandes taches de peinture verte. Il y a également eu un impact négatif pour les commerces et restaurants, notamment avenue de Suffren et de la Motte-Picquet, puisque la fans-zone aura coûté 30 à 40 % du chiffre d'affaires pour certains d'entre eux. J'ai vu récemment un teinturier qui avait perdu la moitié de sa clientèle au mois de juin, alors que le mois de juin est celui où les gens viennent laver leurs vêtements d'hiver avant de partir en vacances. Ils ont rencontré des problèmes de stationnement puisque les clients n'avaient pas le droit de se garer, voire de passer dans le quartier, et ne venaient donc pas. Il y a eu des ordres de fermeture, notamment pour certains restaurants, de la part de la Préfecture. Certains ont dû retirer leur terrasse. J'ai aussi eu une plainte au niveau du Franprix du boulevard de Grenelle qui a subi d'importants vols de bouteilles d'alcool et qui a eu des vitrines brisées. Parce ce vœu, nous demandons à la Mairie de Paris de remplir au plus vite les engagements pris lors de la mise en place de la fans-zone pour le remboursement de tous les commerçants impactés et la restauration des voies publiques selon un calendrier qui sera porté à la connaissance des élus et des habitants du XVe.

Monsieur le Maire : Monsieur GAYET

Monsieur GAYET : La fans-zone a provoqué un énorme mécontentement chez les commerçants du quartier délimité par l'avenue de la Motte-Picquet, l'avenue de Suffren, le quai Branly, la rue de Grenelle et la rue du Laos. D'une part, ils ont été choqués que la Mairie de Paris ait donné l'ensemble du gigantesque marché d'alimentation et de boissons sans jamais les associer. Pour beaucoup, ils déplorent les importantes pertes de chiffre d'affaires que cela a représenté pour leurs établissements. Les restaurants de la Motte-Picquet et des rues adjacentes ont perdu pendant un mois et demi jusqu'à 50 % de leur chiffre d'affaires, certaines pharmacies en ont perdu 40 %. La structure la plus éprouvée est le village suisse qui a été particulièrement sinistré par la fans-zone : cinq boutiques ont baissé leur rideau à la fin du mois de juillet. Lorsque les commerçants ont été réunis par Philippe GOUJON dans notre mairie, ils ont posé des questions sur leur indemnisation aux représentants présents de la Maire de Paris et du Préfet de Police. La Mairie de Paris et la Préfecture de Police se sont contentés de réponses évasives. Une ligne budgétaire aurait été prévue : laquelle ? On s'interroge encore. Nous demandons des informations précises aujourd'hui pour connaître le nom des personnes qualifiées qui ont été désignées par la Maire de Paris et le Préfet de Police, afin que nous puissions orienter utilement les commerçants sinistrés.

Monsieur le Maire : Monsieur DARGENT

Monsieur DARGENT : Vous vous étiez beaucoup répandus dans les médias sur la nécessité d'interdire cette fans-zone pour des raisons de sécurité. Force est de constater que vous vous êtes totalement trompés sur le sujet. Vous adoptez ici un autre angle, en termes de retombées économiques. Si on essayait de réfléchir en termes de retombées économiques, il faut souligner (ce que le vœu ne fait pas) que les retombées économiques ont été globalement extrêmement positives pour Paris, pour les commerçants, pour les hôteliers, pour les restaurateurs, pour les cafés qui ont largement profité de la venue de trois millions de visiteurs sur Paris, dont 1,2 million ont fréquenté la fans-zone. Les événements que vous évoquiez et que vous prédisiez n'ont pas eu lieu : la manifestation s'est bien passée au regard du nombre de personnes présentes certains soirs de match. Elle a constitué un grand succès populaire, ce qui est (je voudrais le souligner ici) une forme de victoire contre ce que nous combattons, alors que ce que vous

préconisiez, Monsieur le Maire, aurait été une défaite. L'installation de cette fans-zone a cependant porté préjudice à certains commerces. Je voudrais d'abord rappeler que, par la délibération DJS 152 votée par le Conseil de Paris en mars dernier, plusieurs d'entre eux ont été identifiés comme bénéficiant d'indemnisations à venir. Toutefois, à la demande de la Préfecture de Police et pour des raisons de sécurité, la Ville a été conduite à fermer d'autres commerces. Une délibération (la DJS 285) passera au prochain Conseil de Paris et envisagera l'indemnisation des exploitants en question. Ce vœu est donc sans objet.

S'agissant de la réfection de la voirie, elle est également prise en compte et il aurait suffi, plutôt que de formuler un vœu, de questionner les services concernés. C'est moins flamboyant, mais c'est plus efficace. Nous ne voterons donc pas ce vœu.

Monsieur le Maire : Je répondrai globalement. Je suis ravi d'apprendre qu'il y a un projet de délibération au prochain Conseil de Paris. Voilà encore quelque chose sur laquelle nous sommes tenus dans l'ignorance pour le moment. On espère que les demandes du XVe qu'on a remontées seront prises en compte. Madame TACHENE

Madame TACHENE : Pour une explication de vote, après les propos quelque peu alambiqués de Monsieur DARGENT. Dans la continuité des vœux que nous avons déjà portés en juillet dernier au Conseil de Paris, nous nous associons bien sûr à ce vœu pour que les commerçants concernés par les interdictions de circulation, par l'arrêté préfectoral d'interdiction de ventes à emporter ou par les fermetures anticipées des terrasses, comme l'a rappelé Monsieur GAYET, dans l'ensemble du périmètre de la fans-zone soient indemnisés à la hauteur des préjudices subis. En juillet dernier, lorsque nous avons interrogé l'Adjoint en charge du tourisme et des sports de la Ville de Paris, il nous avait répondu que c'était trop tôt, que ce n'était pas le bon périmètre, que la décision n'était pas de leur ressort mais peut-être plutôt de celui de la Préfecture. C'est la raison pour laquelle nous n'oublions pas les commerçants du XVe et que nous réitérons ce soir cette demande.

Monsieur le Maire : Quelques mots tout de même sur cette affaire considérable, qui nous a mobilisés pendant près de deux mois, quasiment jour et nuit d'ailleurs. C'est une petite chose, mais nous, élus du XVe, nous nous occupons

au moins autant du XVe que Monsieur DARGENT s'occupe de Paris, grand bien lui fasse. En tout cas, je vous ai surtout entendu défendre l'économie parisienne, Monsieur DARGENT, ce qui est évidemment notre souhait à tous, mais moins les habitants du XVe, dont vous ne tenez aucun compte : ni des commerçants, ni des habitants. D'abord, je voudrais dire qu'il y a un certain nombre de points positifs qu'il faut souligner : ce qu'a évoqué Monsieur DARGENT, bien sûr ; l'enthousiasme des supporters, la fête du sport, de la jeunesse ; pas d'attentat ; peu de violences, sauf le dernier soir où il y a eu de très nombreux blessés, puisque les urgences de Pompidou ont été complètement saturées et débordées par les émeutes qui ont donné lieu à plusieurs dizaines de blessés. Le prestige de Paris en est ressorti grandi, ce qui est positif pour les Jeux Olympiques. Je dis simplement : à quel prix ? Est-ce que l'organisation de l'Euro 2016 sans les fans-zones, et surtout sans cette fans-zone à cet endroit-là, comme nous le demandions, aurait considérablement modifié la donne ? Je ne le crois pas. Si la fans-zone avait été installée à Charléty ou ailleurs, dans des enceintes beaucoup mieux protégées avec beaucoup moins de monde, je pense que ça n'aurait pas entravé la fête. Il faut quand même tenir compte de ce qu'ont vécu des milliers d'habitants de notre arrondissement, avec la paralysie d'un quartier du XVe et du VIIe (ce n'est pas parce qu'ils sont du VII qu'ils n'ont pas le droit de vivre) pendant plus d'un mois, voire de deux mois. Le commerce local est largement sinistré. Le Village Suisse a quasiment fermé ses portes, c'est d'ailleurs au mois de juin que les touristes y sont les plus nombreux. L'accès à de nombreux commerces a été très limité, voire empêché. La pharmacie de l'avenue de Suffren a perdu 70 % de son chiffre d'affaires par exemple. Les restaurants ont été désertés. Je peux vous citer les noms des restaurants, du Père-Claude au Suffren, la Gauloise, en passant par d'autres qui se sont effondrés et qui se sont arraché les cheveux puisque personne ne pouvait y accéder aux heures de dîner et de déjeuner. Évidemment, un certain nombre de cafés et de bistrotts ont même été pris d'assaut parfois et nous ont d'ailleurs appelé ou ont appelé la police parce qu'il y avait des nuées de supporters. Les professions libérales ont constaté une perte de clientèle, les livraisons ont été affectées, etc. L'accès des riverains était particulièrement difficile, même si les demandes que j'ai faites au Préfet de Police (et je loue sa réactivité) ont été prises en compte en partie, ce qui a permis marginalement d'amoinrir les difficultés. Nous avons passé une nuit avec Gérard GAYET et le Préfet de Police là-bas, en allant parcourir chacun des établissements commerciaux de l'avenue de la Motte-Picquet et Suffren, ce qui nous a pris un certain temps. Le Préfet de Police a surtout accepté les laissez-

passer, qu'il refusait au départ. Imaginez ce que ça aurait été si nous, élus du XV^e, n'avions pas insisté lourdement, alors que la Ville nous disait qu'il n'y avait pas de problème, s'il n'y avait pas eu de laissez-passer pour les riverains. Ça aurait été catastrophique, puisque tout a fonctionné grâce aux laissez-passer que nous avons demandés, exigés avec Rachida DATI du VII^e arrondissement. Concernant la réduction de la zone d'interdiction, le Préfet de Police s'est rendu compte que la zone d'interdiction d'accès était beaucoup trop grande. Il l'a adaptée selon les jours, selon les matchs, ce qui a amélioré les choses, même s'il y a eu de très grandes difficultés, notamment pour les personnes âgées, invalides, pour faire passer les parents des écoles : il y a un énorme groupe scolaire à proximité de la fans-zone. Les transports en commun ont été détournés, ce qui a rendu difficile la vie des gens. Tout ceci ne s'est pas passé durant une seule journée, comme c'est le cas lors du 14 juillet, mais pendant plus d'un mois, et même deux mois avec les délais d'installation, etc. Pendant plus d'un mois, la vie des gens a été troublée, un mois sur douze mois. Ça fait rire Monsieur DARGENT.

Monsieur DARGENT, c'est comme pour les autres, si ça ne vous intéresse pas, si le sort des habitants du XV^e ne vous intéresse pas, vous pouvez quitter le Conseil d'arrondissement. D'autant que vous êtes certainement celui qui parle le plus dans ce Conseil. Votre attitude désagréable et désobligeante vis-à-vis de moi ne m'impressionne pas, je continuerai à défendre malgré vos vociférations les intérêts des habitants du XV^e et de ce secteur dans lequel vous vous êtes aussi présenté aux législatives, où vous souhaitez vous présenter pour les législatives prochaines et les électeurs apprécieront. Je continue tranquillement, si Monsieur DARGENT veut bien se calmer avant de perdre son sang-froid devant les évidences. Si vous êtes calme, vous vous taisez et vous écoutez, comme je vous ai écouté tranquillement.

En plus de la paralysie d'un quartier, il y a également les graves désordres publics, puisque chaque soir plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines de supporters bruyants, alcoolisés... Je vous rappelle qu'il était interdit d'emporter de l'alcool partout, dans les commerces et autres, sauf dans la fans-zone où on distribuait des milliers d'hectolitres chaque soir. Là, c'était autorisé, ce qui était sûrement très intelligent. Le rapport, Monsieur DARGENT, c'est que tous les soirs, pendant un mois, jusqu'à une heure ou deux heures du matin, voire parfois jusqu'à trois ou quatre heures, il y avait des bandes de supporters alcoolisés qui criaient sous les fenêtres des habitants et ces derniers se plaignaient de ne pas

pouvoir dormir. D'ailleurs, j'ai dû appeler quasiment chaque nuit le Préfet de Police, ou en tout cas la Préfecture de Police. Malgré les efforts des services de propreté, le quartier s'est transformé en un gigantesque urinoir et « vomissoir ».

Laissez-le parler. Plus il parlera et plus les électeurs et les habitants de ce secteur considéreront et comprendront qu'il n'en a rien à faire et que nous, nous défendons les habitants du XVe. Bien sûr, c'est vous qui allez parler de déontologie, vous êtes très fort là-dessus. Mais partez si ça ne vous intéresse pas, Monsieur DARGENT. Vous reviendrez dans dix minutes si ça ne vous intéresse pas, allez boire un verre, prenez une douche, que sais-je. Calmez-vous en tout cas.

Je voudrais dire que malgré les efforts importants des services de propreté qui ont été mobilisés très longtemps sur ce secteur... Parce qu'évidemment, les services mobilisés sur ce secteur n'étaient pas sur les autres secteurs du XVe et de Paris. Sans parler des ventes à la sauvette.

Quand je parle de désordres publics, je dois dire un mot sur la mobilisation des forces de police. Effectivement, c'est bien parce qu'un certain nombre d'entre nous avons alerté le Ministre de l'Intérieur à l'Assemblée Nationale ou le Préfet de Police en Conseil de Paris ou ailleurs, que la sécurisation du site a été rehaussée, ce qui a peut-être permis d'éviter des attentats, puisque le Directeur de la DGSJ nous indiquait qu'il y avait des risques d'attentat sur la fans-zone du Champ-de-Mars. Ce ne sont pas les élus Les Républicains qui disaient cela, c'était les services de renseignement qui nous alertaient de la possibilité d'un attentat sur le Champ-de-Mars, à tel point que vous vous souvenez certainement d'une note que le Préfet de Police a fait habilement fuiter dans Le Point pour dire qu'il voulait la fermeture et qu'il ne voulait pas l'ouverture de la fans-zone du Champ-de-Mars parce que celle-ci était trop dangereuse et impossible à garder, ce qui lui a permis d'augmenter les effectifs. Sauf que ces effectifs de mille à mille cinq cents hommes manquaient ailleurs, et ont peut-être manqué sur la Promenade des Anglais au hasard. Il y a d'ailleurs un rapport de police là-dessus que je pourrai vous envoyer, dans lequel les choses sont précisées très clairement. Le surplus de supporters a amené beaucoup d'attroupements, contrairement à ce que souhaitait le Préfet de Police d'ailleurs, sur les terrasses des cafés. Puisque le système ne marchait pas du tout, le Préfet de Police a fait payer deux fois aux commerces de l'avenue de la Motte-Picquet et de Suffren la note. Non seulement beaucoup ont perdu de la clientèle, mais en plus, il les a fait

fermer puisqu'il y avait des supporteurs qui ne pouvaient pas accéder à la fans-zone qui s'attroupaient aux terrasses, ce qui était évidemment vigoureusement proscrit vus les risques que ça entraînait. Il y a donc eu une double peine : fermeture des terrasses et difficultés d'accès pour les clients.

Enfin, je n'évoque même pas la dégradation du Champ-de-Mars que les agents de la DEVE disent ne pas pouvoir remettre en état avant six ou sept mois, ce qui est quand même un problème.

Je voudrais dire en conclusion, même si j'ai été trop court et que je n'ai pas pu vous donner tous les détails que je souhaitais, c'est que le choix de ce site (et je l'ai dit à plusieurs reprises au Préfet de Police, qui ne m'a pas écouté) était totalement inapproprié. On ne pouvait pas en même temps assurer un haut niveau de sécurité comme c'était nécessaire (et ça a été fait puisqu'il n'y a pas eu d'attentat et tant mieux) et le fonctionnement normal du quartier. Ce quartier du XVe a donc été totalement sacrifié par le Ministère de l'Intérieur et la Ville de Paris.

Je vous invite maintenant à vous prononcer sur ce vœu.

Le vœu est adopté, la gauche ne participant pas au vote.

40. Vœu à la Maire de Paris déposé par Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Franck LEFEBVRE, Jean-Yves PINET, Daniel-Georges COURTOIS, Maud GATEL, les élus du groupe Les Républicains et les élus du groupe UDI-Modem relatif aux nombreux dysfonctionnements de l'éclairage public dans le 15^e arrondissement

Monsieur le Maire : Monsieur PINET

Monsieur PINET : Beaucoup de nos concitoyens et administrés du XVe, mais aussi certainement des élus de cette assemblée, ont pu constater que ces derniers mois, à répétition, certaines rues sont totalement dans le noir, sans qu'on arrive à avoir la moindre information. Bien évidemment, nous qui pouvons avoir avec quelques facilités l'opérateur EVESA, nous apprenons que telle centrale à dysfonctionné ou qu'il s'est passé telle ou telle chose. On est surtout

assez stupéfait parfois de la réponse. Lorsqu'on demande quand la lumière va revenir, on nous répond : « On ne sait pas, on est en train de regarder. » C'est de plus en plus fréquent au point qu'on se rend compte (l'opérateur EVESA le dit lui-même) que le réseau est vieillissant et qu'il va falloir le refaire. Le XVe, c'est 14 644 points lumineux, c'est plus de 10 % du parc parisien avec de nombreuses rues. Je rappelle que nous avons 300 kilomètres de voirie sur 805 hectares. Si les dysfonctionnements peuvent se comprendre, cette problématique de lumière, lorsqu'elle perdure, amène d'une part un sentiment d'insécurité lorsque les gens rentrent chez eux, mais aussi une problématique de sécurité routière pour la traversée des piétons la nuit. Je rappelle que si on avait pu, par exemple, mener une expérimentation des *leds* bleus par terre, on aurait peut-être pu mieux voir les piétons ; là, ce n'est pas le cas. On a une certaine dangerosité. Il serait temps que, dans le cadre du développement du Plan climat, on ait des réseaux rénovés. Il faut y mettre les moyens. Cette ville a les moyens de le faire, pour éviter que parfois la moitié de l'arrondissement reste dans le noir. L'ensemble des administrés et des élus ici présents, voire des services, doivent avoir les informations nécessaires, c'est un point important : on n'a pas toujours les informations et on se retrouve parfois démunis face aux questions des administrés. C'est pourquoi ce vœu est présenté ce soir.

Monsieur le Maire : Monsieur LEFEVRE

Monsieur LEFEVRE : Effectivement, la vétusté du réseau était à chaque fois mise en exergue par des épisodes de chaleur. Ce n'est plus vraiment le cas : ce n'est plus seulement lors des épisodes de chaleur et on a des pannes à répétition. Je ne peux que vous encourager à voter ce vœu.

Monsieur le Maire : Monsieur BAGHDAD

Monsieur BAGHDAD : Nous partageons les constats sur les pannes nombreuses que nous avons pu constater en août et en septembre sur le réseau d'électricité dans certains quartiers du XVe arrondissement. Il a été rappelé qu'une partie de ces réseaux est vétuste et demande à être remplacée. C'est un travail qui est engagé depuis déjà 2011 avec le marché à performance énergétique qui renouvelle non seulement les sources lumineuses les plus énergivores mais installe également des câbles plus efficaces qui devraient être plus efficaces pour la stabilité de la lumière. Il continuer ce travail. Il faut plus de réactivité et d'information. Je crois que ça a été fait, même si on peut regretter le nombre de

69

pannes à répétition. Le travail que vous demandez est déjà engagé, c'est la raison pour laquelle, même si nous partageons les constats, nous ne prendrons pas part au vote parce qu'il est sans objet.

Le vœu est adopté, la gauche ne prenant pas part au vote.

41. Vœu à la Maire de Paris déposé par Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Franck LEFEBVRE, Daniel-Georges COURTOIS, Maud GATEL, les élus du groupe Les Républicains et les élus du groupe UDI-Modem relatif au déploiement des bornes de recharges électriques Belib dans le XVe arrondissement

Monsieur le Maire : Madame GATEL

Madame GATEL : Je pense que nous serons ici tous d'accord pour dire que l'électromobilité est quelque chose que nous devons soutenir et développer. Or, Paris et encore plus la France affichent un retard important par rapport à d'autres pays européens, notamment aux pays nordiques. On sait que pour augmenter l'électromobilité, on a besoin d'infrastructures. *« Si on veut véritablement développer l'électromobilité, il faut qu'il y ait une infrastructure accessible à tous. »* Ce n'est pas moi qui le dis, même si je signe des deux mains, c'est Christophe NAJDOWSKI qui parlait ainsi au début du mois de janvier 2016 pour annoncer, à grand renfort de communication, le déploiement des bornes Belib, qui devaient être cent quatre-vingt sur tout Paris à la fin du mois de juin. Or, il se trouve que nous sommes au mois de septembre et une seule borne Belib a été installée à ce jour dans le XVe arrondissement et cinq sont en construction mais depuis plusieurs mois. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons par ce vœu redire notre attachement au développement de l'électromobilité et nous soucier de là où nous sommes concernant l'installation de ces bornes.

Monsieur le Maire : Monsieur LEFEBVRE

Monsieur LEFEBVRE : J'en profite pour dire que lorsqu'il y a de nouveaux marchés de location des parkings publics ou de construction d'immeuble, il est important qu'on impose dans les cahiers des charges de plus en plus de structures pour le rechargement des véhicules électriques.

Monsieur le Maire : Monsieur DARGENT

Monsieur DARGENT : La Ville de Paris mène une politique résolue de lutte contre la pollution, notamment la pollution automobile. Les bornes de recharge pour les véhicules électriques sont évidemment une composante de cette politique, c'est pour cela qu'elle a été engagée et que Paris est tout à fait pionnière en la matière. Il existe un calendrier de déploiement, des travaux de raccordement prennent du temps. Le XVe n'est pas le seul arrondissement parisien. Ça progresse dans l'ensemble des arrondissements. Le programme a été établi pour tout Paris. L'ensemble des emplacements ont été présentés aux maires d'arrondissement mais, me dit-on, beaucoup de maires d'arrondissement ne sont pas venus aux réunions organisées sur le sujet.

Monsieur le Maire : Il y a peut-être d'autres arrondissements, mais celui qui nous préoccupe, c'est le XVe. Quand je pense que la société en question (je parle sous le contrôle de Jean-Yves PINET et d'autres) nous dit : « *Quand vous voyez une rue éteinte, signalez-le nous, parce qu'on n'a pas les moyens de le savoir.* » C'est quand même incroyable qu'on en arrive là au XXIe siècle... C'était le vœu précédent, admettons.

Monsieur LEFEVRE : Ce n'est pas le sujet, Monsieur DARGENT. Il y a effectivement un calendrier mais il n'est pas respecté. C'est ce que nous déplorons à travers ce vœu.

Le vœu est adopté, la gauche ne prenant pas part au vote.

42. Vœu à la Maire de Paris déposé par Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Jean-Baptiste MENGUY, Jean-Yves PINET, Chantal ROLGEN, Hubert MARTINEZ, Maud GATEL, Daniel-Georges COURTOIS, les élus du groupe UDI-Modem et les élus du groupe Les Républicains relatif à la formation aux premiers secours et à la mise en sécurité des élèves par les agents et vacataires recrutés par la Mairie dans le cadre des « points école »

Monsieur le Maire : Madame DUC

Madame DUC : La sécurité des petits Parisiens qui se rendent à l'école est bien évidemment une priorité pour nous tous. Nous pouvons ici remercier les agents et vacataires des points école qui assurent chaque année la surveillance des passages piétons sensibles aux abords des écoles. Leur présence est essentielle et rassurante. Il y a quelques mois, la Ville de Paris annonçait la prise en charge de la totalité de la surveillance des entrées et sorties d'école en recrutant des vacataires, de façon à mobiliser les agents de surveillance de Paris - ASP - sur d'autres missions. Cependant, tous les points écoles ne sont pas encore pourvus, contrairement aux engagements pris. Aussi, sans revenir sur le fond de la réforme, des questions se posent quant à sa mise en œuvre. Quel est l'état d'avancement des recrutements ? Quelle mobilité de surveillance ? Avec ou sans ASP ? Quels effectifs affecter ? Quelles formations pour les agents ?

Enfin, en regard de la situation extrêmement tendue que nous vivons actuellement et pour reprendre un certain nombre de propos du Premier Ministre qui disait que « la menace d'attentat est maximale », il nous semble urgent de tout mettre en œuvre pour renforcer les mesures de sécurité, en particulier autour de nos écoles. C'est pourquoi nous demandons à la Maire de Paris que les points écoles identifiés comme les plus dangereux soient assurés par les ASP et qu'un état précis des recrutements soit communiqué ; que nous puissions avoir connaissance de la coordination que Madame le Maire compte mettre en place entre les inspecteurs de sécurité et les agents des points école ; qu'une communication directe puisse être faite entre le directeur de l'école et les surveillants ; et que, enfin et surtout, les agents et vacataires reçoivent une formation solide aux premiers secours et aux réflexes de mise en sécurité à avoir en cas de menace. Je vous remercie de votre écoute et vous invite à voter ce vœu.

Monsieur le Maire : Monsieur PINET

Monsieur PINET : Je vous invite tous vraiment à voter ce vœu, je l'appelle de mes vœux, tout simplement parce que c'est un sujet qui a été vu par de nombreux élus ici, qu'ils soient de l'opposition ou de la majorité. Quelle que soit sa sensibilité, on a tous eu des parents au téléphone ou on a discuté avec eux. C'est un sujet qui a déjà été étudié à plusieurs reprises dans cette mairie lors de nombreuses réunions avec les services, avec Madame ROLGEN, avec Monsieur

MARTINEZ. On ne s'attendait pas à ne pas avoir de points école non pourvus à la rentrée, puisque nous avons reçu un engagement du Préfet de Police et de Madame Colombe BROSSSEL lors d'une réunion qui s'est tenue le 30 mai en Préfecture de Police, plusieurs ici étaient présents. Il est vrai qu'on était face à un manque d'information. Il a fallu qu'on aille au-devant de cette information, elle n'est pas revenue à nous, sur l'état des recrutements, pour savoir ceux qui étaient pourvus et ceux qui ne l'étaient pas. Il a fallu là aussi qu'on réponde en urgence à des parents qui ne voyaient personne. Aujourd'hui, peut-on laisser simplement des vacataires ? Doit-on mieux les former ? Un tas de problématiques nous arrivent, je vous engage tous à voter ce vœu qui va dans le sens de l'intérêt général.

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON

Monsieur SITBON : Sur la question des recrutements, nous sommes aujourd'hui à plus de quatre cents points tenus sur un total de quatre cent quarante-quatre, soit une couverture de plus de 90 %. Comme chaque année, des calages de rentrée sont nécessaires, mais le taux de couverture est conforme aux rentrées précédentes. La Ville de Paris, qui a repris la totalité des points école cette année (cent dix-huit étaient tenus par des ASP l'an passé), s'est calée avec la Préfecture de Police pour que les vacataires non recrutés, malgré plusieurs campagnes menées dès avant l'été et reconduites à la rentrée, soient suppléés par des ASP le temps de pourvoir à leur recrutement.

Sur la demande de sécurisation des points les plus dangereux par des ASP (outre le fait que ce soit un peu vexant pour les vacataires et leurs capacités), la Ville s'est engagée à maintenir des doublons de vacataires sur ces points, pour renforcer justement la sécurité. A notre connaissance, il n'y a pas eu d'incident ni d'accident lié à la surveillance d'un point école par un vacataire plutôt que par un ASP.

Sur la question de la formation des vacataires, elle est assurée durant une demi-journée par un major de la police avec une formation en salle, puis une mise en situation sur le terrain pour s'assurer que le vacataire maîtrise bien la gestuelle. Ce n'est qu'à l'issue de cette formation que le vacataire est effectivement recruté ou non. En ce qui concerne la formation aux premiers secours, elle est évidemment souhaitable. Elle est proposée et un plan est mis en place avec les ressources humaines pour qu'un maximum d'agents puissent être formés.

Concernant la coordination face aux risques d'attentat, il faut rappeler que les vacataires sont recrutés pour assurer la sécurisation des traversées routières des enfants, quatre fois quarante minutes par jour. Ce ne sont ni des militaires, ni des policiers chargés de la lutte contre le terrorisme. En outre, les points école sont souvent décalés par rapport à l'entrée des écoles. Sur ce sujet, le Préfet de Police a réuni, en présence du recteur, d'Alexandra CORDEBARD, et de Colombe BROSSEL, l'ensemble des maires pour faire un point sur le sujet de la sécurisation des écoles. Le Préfet a présenté le dispositif des patrouilles avec une dynamisation de celles-ci, plutôt que des patrouilles statiques comme ça avait pu se faire. Une prise de contact systématique des patrouilles avec un représentant de chaque établissement est également prévue. Un contact direct entre chaque commissariat et un représentant de l'établissement est aussi mis en place. Enfin, le Préfet de Police a indiqué qu'un bilan des contacts entre les patrouilles et les établissements serait transmis par chaque commissariat au maire d'arrondissement. On est là dans des préconisations en matière de prévention d'actes terroristes beaucoup plus cohérentes qu'une réponse au niveau des points école, comme le suggère le vœu.

Dernier élément, à la suite des attentats, la Ville a voté une enveloppe de onze millions d'euros pour sécuriser les établissements scolaires et un bilan des travaux réalisés sera présenté à cet effet au Conseil de Paris de septembre.

Bref, proposer de lutter contre le terrorisme par des vacataires des points école ne nous semble pas approprié. Nous voterons donc contre ce vœu.

Le vœu est adopté, la gauche votant contre.

Monsieur le Maire : Quelques informations diverses. Les dates des prochains conseils d'arrondissement sont les lundis 24 octobre et 28 novembre. Le samedi 17 septembre se tiendra le forum des associations ; le samedi 24 septembre, ne manquez pas la Fête de la Famille ; les 24 et 25 septembre, la Fête des Jardins ; le jeudi 29 septembre, le forum des nouveaux arrivants ; le samedi 1^{er} octobre, le Festival coréen et la Nuit Blanche sur le parvis ; vendredi 7 et samedi 8 octobre, forum sécurité civile sur le parvis ; samedi 8 et dimanche 9 octobre, les journées Brassens, où les amateurs auront la chance inouïe d'entendre une chorale d'élus du XVe interpréter plusieurs chansons de Brassens ; et le mardi 4 octobre à 18 heures 30, comme l'a indiqué Anne-Claire TYSSANDIER, l'installation du Conseil local du handicap dans la salle Vaugirard. Le budget participatif est

soumis au vote des citoyens du vendredi 16 septembre jusqu'au dimanche 2 octobre, on espère que les habitants seront nombreux à voter, ce qui fera très plaisir à mon Directeur de cabinet, mais aussi à l'ensemble des élus de ce Conseil et des habitants.

La séance est levée.

Monsieur Philippe GOUJON,

Député-Maire du 15^{ème} Arrondissement